

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 107 (1971)
Heft: 14

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

396

14

Montreux, le 30 avril 1971

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



« Et même si je savais que le monde devait s'écrouler demain, je planterais encore un arbre aujourd'hui. »

Martin Luther

**République et Canton de Neuchâtel
Département de l'instruction publique**

**Le Centre neuchâtelois de documentation
pédagogique, de recherche et d'information**

met au concours le poste de

Bibliothécaire - documentaliste

Exigences : Titre d'enseignement primaire ou secondaire, ou de bibliothécaire.

Traitement : Classe 6, 5 ou 4 suivant qualifications.

Entrée en fonction : A convenir.

Le candidat, chargé de tout le secteur de la documentation, sera appelé en outre à seconder le directeur dans l'animation de groupes de travail et la création de moyens d'enseignement.

Les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une photo, sont à adresser à l'Office du personnel de l'Etat, Château, 2001 Neuchâtel, **jusqu'au 20 mai 1971.**

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Eric Laurent, directeur du Centre de documentation pédagogique, faubourg de l'Hôpital 65, 2000 Neuchâtel.

(Tél. (038) 21 11 81, interne 428.)

**INSTITUT ROMAND DE RECHERCHES ET DE
DOCUMENTATION PÉDAGOGIQUES (IRDP)**

Neuchâtel

(Institution officielle dépendant des Départements de l'instruction publique des cantons romands)

En raison de la création, à l'IRDP, d'une troisième section consacrée à l'élaboration des moyens d'enseignement destinés aux écoles de la Suisse romande, le poste de

responsable de la section 3

est à repourvoir (entrée immédiate ou pour une date à convenir).

Préférence sera accordée à un enseignant romand ayant une bonne pratique de l'enseignement, connaissant l'allemand et si possible, l'anglais, ouvert aux problèmes psychopédagogiques, doué d'initiative et possédant des qualités d'animateur (création de groupes de travail ; coordination, contrôles).

Traitement de base : Fr. 30 000 à 40 000 selon les qualifications et l'expérience.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae détaillé sont à adresser à la direction de l'IRDP, 43, faubourg de l'Hôpital, 2000 Neuchâtel.

**Votre conseiller technique :
PERROT S.A., BIENNE**

Dépt. Audio-visuel, rue Neuve 5 (032) 3 67 11

La marque mondiale pour les écrans scolaires

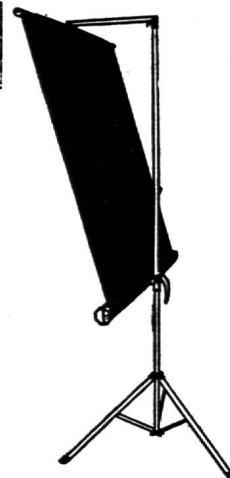
DA-LITE

WONDERLITE

l'écran idéal pour les rétroprojecteurs permet de travailler en lumière ambiante, inclinable

Modèle sur pieds
de 150 × 150 cm à
240 × 240 cm

Pour suspendre
de 150 × 150 cm et plus
déroulement manuel
ou électrique



Wonderlite : surface argentée à grande réflexion

V-3 : surface blanc mat, très lumineuse

Demandez nos prix avec rabais de quantité !

BON à envoyer à Perrot S.A., case postale, 2501 Bienne

- ☐ Je désire une démonstration (après contact téléphonique)
- ☐ Envoyez-moi une documentation Da-Lite
- ☐ Envoyez-moi des prospectus pour

Adresse, N° de téléphone :

Les Cheseaux/St-Cergue

à 10 minutes du télésiège de La Barillette
Place de jeux pour enfants

ARRANGEMENTS POUR ÉCOLES

M^{me} N. Vanni

Tél. (022) 60 12 88

**Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la**

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



vaud

Toute la correspondance intéressant le Bulletin vaudois doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) à Jean Fluck, Valmont 1, 1010 Lausanne.

XV^e Congrès de la Société pédagogique vaudoise à Lausanne

PALAIS DE BEAULIEU, SAMEDI 15 MAI 1971

Programme

8 h. 30 SALLE DES CONGRÈS :

Assemblée de la société coopérative caisse de secours et invalidité

1. Procès-verbal
2. Rapport du conseil d'administration
3. Rapport des vérificateurs des comptes
4. Budget et cotisation
5. Propositions individuelles et des sections
6. Election statutaire du bureau de l'assemblée
7. Election d'un membre au conseil d'administration

Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

1. Procès-verbal
2. Distribution des diplômes aux membres honoraires
3. Rapport des vérificateurs des comptes
4. Budget et cotisations

5. Informations sur les décisions prises par l'assemblée des délégués
6. Discussion du rapport du Comité central
7. Propositions individuelles et des sections
8. Election statutaire du bureau de l'assemblée
9. Election d'un membre au Comité central

12 h. 15 GRILL-ROOM :

Apéritif, repas, invités et délégués

15 h. CINÉMA :

Concert de musique populaire roumaine par l'orchestre « Frunza Verde » (en français : « Feuille Verte »).

REMARQUE : CONGÉ OFFICIEL DU CONGRÈS

Le Département de l'instruction publique accorde à nouveau congé aux instituteurs et institutrices membres de la SPV qui participent au Congrès annuel le 15 mai 1971.

Les intéressés doivent cependant aviser la commission scolaire dont ils dépendent de leur absence.

Le CC.

Rapport de gestion

1.00 COMITÉ CENTRAL

1.10 La période mai 1970 - mai 1971 a été marquée par toute une suite d'événements au sein de notre exécutif. Ce fut tout d'abord, au Congrès du 9 mai, le départ de trois membres du CC : M^{me} P. Paillard, MM. M. Besençon, président, et P. Gillard, bulletinier. Les uns arrivaient au terme de leur mandat, le 3^e nous quittait pour raison de santé. Qu'ils veuillent encore trouver ici l'expression de nos remerciements pour le travail accompli, le dynamisme et l'enthousiasme dont ils ont fait preuve sans discontinuer.

1.20 Vint un moment crucial, le renouvellement du CC. Malgré les nombreux contacts pris préalablement, seule une candidate de dernière heure, M^{me} C. Golay, acceptait courageusement de mettre ses forces au service de la SPV. Qu'elle en soit vivement remerciée. Elle permit ainsi de constituer un « comité provisoire » de 3 membres, dont l'effectif serait complété en cours d'année.

1.30 Les mesures d'exception, votées par le Congrès, permirent au CC de continuer tant bien que mal son travail jusqu'en décembre 1970. Il faut bien le dire, c'est au prix de nombreux sacrifices et au mépris de sa peine que le CC a assuré une gestion active de la Société, que d'aucuns auraient désirée encore plus dynamique. Mais n'oublions pas que cette situation anormale fut imposée aux trois membres du Comité central par l'indifférence et le manque d'intérêt corporatif manifeste à cette époque.

1.40 L'assemblée générale extraordinaire de décembre mit fin à cette situation. Sept nouveaux membres vinrent com-

pléter heureusement le trio qui avait vu son nombre encore réduit par la nomination du président Paul Nicod au poste de secrétaire central. Dans sa première séance, le nouveau CC répartissait les tâches entre ses membres selon le tableau paru dans l'« Educateur ». A tous les nouveaux venus, nos félicitations pour leur élection et nos vœux pour le succès de leur législature.

2.00 SECRÉTARIAT CENTRAL

2.10 La situation anormale évoquée plus haut a obligé notre ancien secrétaire central, M. André Rochat, à assurer plusieurs mois encore des fonctions de « secrétaire ad intérim ». Qu'il trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour son grand dévouement à la cause de la SPV et pour tout le travail accompli pendant plus de huit ans.

2.20 La mise au concours du poste de secrétaire central nous valut de nombreuses candidatures. En novembre 1970, l'assemblée des délégués désigna M. Paul Nicod, alors président de la SPV, pour remplir cette fonction lourde de responsabilités. A lui aussi, tous nos vœux et félicitations.

3.00 ACTIVITÉS DIVERSES

3.10 Il va bien sans dire qu'une association aussi importante que la nôtre ne peut se permettre de travailler sans but précis. Mais encore faut-il une base solide sur laquelle s'appuyer. C'est la raison pour laquelle le Comité central restreint à « remis sur le métier » l'élaboration des statuts dont le premier projet avait été refusé le 7 février 1970.

3.20 Présentement, une commission composée de 30 membres, représentant toutes les associations de la SPV, y tra-

vaille activement sous la présidence de notre collègue A. Schertenleib. Selon toute probabilité, en hiver déjà, l'assemblée générale extraordinaire pourra se prononcer sur ces nouveaux statuts.

3.30 Le CC aura alors en main un document solide dans lequel les buts de la société seront définis, les compétences bien déterminées, les droits et devoirs de chacun clairement énoncés, et, nous osons l'espérer, à la satisfaction de tous.

3.40 La SPV a pu accomplir pleinement sa tâche dans ce domaine : défense de collègues, choix de délégués pour des commissions ou des comités nouveaux tels que le zoo de Le Vaud, la commission cantonale de la radio ou la commission extra-parlementaire pour les bourses d'études.

3.50 Elle a également participé aux enquêtes menées par diverses organisations, en particulier la FIAI, (Fédération internationale des associations d'instituteurs) et donné son avis au sujet de la création d'un institut vaudois de recherches pédagogiques.

3.60 Elle a manifesté son soutien moral ou financier à plusieurs œuvres ou sociétés qui le lui ont demandé.

4.00 INFORMATION DES MEMBRES ET DU PUBLIC

4.10 Durant l'année écoulée, le CC n'a pu diffuser aussi souvent qu'il l'aurait désiré ses communiqués et ses informations. Le nombre restreint de ses membres depuis mai 1970 l'en a empêché.

4.20 Mais, il faut le relever, le nombre des assemblées diverses a été très grand : sections, délégués, même une assemblée générale extraordinaire pour compléter le nombre des membres du CC et modifier en conséquence les articles des statuts concernés.

4.30 La presse, pour sa part, a reçu trois dossiers de documentation : année longue — années courtes, les devoirs à domicile, la semaine de 5 jours.

4.31 Notons en passant que ces dossiers ont été élaborés par la commission de presse qui a vu passer tour à tour au poste de responsable MM. Nicod, Leresche et Fiaux.

4.40 Les buts recherchés par la commission de presse ont été atteints, puisque nous avons pu lire tout ou partie des documents non seulement dans la grande presse, mais également dans les journaux locaux grâce à nos collègues correspondants.

5.00 RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS CORPORATIVES

5.10 Les associations vaudoises d'enseignants ont continué leurs études dans le sens d'un rapprochement qui avait été amorcé l'année précédente.

5.11 Ainsi le comité de coordination SVMEP - SVMS - SPV s'est réuni très souvent en 1970 et début 1971, sous la présidence de la SPV, puis de la SVMEP. L'atmosphère de travail agréable a permis d'aborder des problèmes importants pour l'avenir de nos sociétés.

5.12 En octobre, l'étude d'une Fédération des enseignants vaudois (FEV) était acceptée et une commission de structure dite « tripartite » était désignée. Elle groupe cinq représentants de chaque société intéressée.

5.13 Le travail attribué à la commission tripartite est à l'heure actuelle terminé en ce qui concerne le projet de statuts. Par contre, il continue dans la recherche d'une collaboration concrète et dans le groupement des activités qui pourraient dès maintenant être communes aux trois sociétés : commission d'achats, assurances, secrétariat central, etc...

5.14 De plus, le comité de coordination s'est penché sur un avant-projet de statuts, concernant la création éventuelle

d'un institut vaudois de recherches pédagogiques. Il a fait part de ses remarques dans un rapport écrit envoyé au DIP dans le courant de février 1971.

5.20 Dans l'ensemble, nos relations avec la Fédération des fonctionnaires vaudois ont été excellentes ; nous ne pouvons que nous en féliciter. Le détail de ces contacts étant développé dans le chapitre 8.00, nous nous permettons de ne pas nous y étendre ici.

5.30 La SPR, qui mérite maintenant pleinement son nom, est elle aussi en effervescence. L'admission en son sein des sociétés d'enseignants de Fribourg et du Valais lui donne certes plus de poids, mais aussi davantage de responsabilités. Elle devient l'unique porte-parole des enseignants primaires auprès de la Conférence intercantonale romande des chefs de Département de l'instruction publique.

5.31 Une refonte de ses structures est donc tout à fait urgente. Un projet a été remis à chacune des sections SPV afin qu'elles puissent prendre position en toute connaissance de cause. Nous ne doutons pas que les options proposées ne retiennent leur intérêt et que les remarques formulées parviennent au Comité central pour le 22 mai au plus tard.

5.32 Nous nous sommes également penchés sur le problème d'une affiliation à l'USS (Union syndicale suisse). Le rapport sur cette matière n'a pas encore été publié dans l'« Educateur ». Nous ne prendrons donc aucune décision à ce sujet.

5.33 L'assemblée des délégués a admis en automne les statuts de FORMACO (formation continue) et de KOSLO (Conférence des enseignants suisses).

5.34 Selon l'engagement pris au sein de la SPR, le CC a procédé à la récolte des fonds pour l'Institut du Pâquier. Chaque enseignant devait verser la somme de Fr. 25.—. Beaucoup ont compris l'importance de cette contribution et en ont acquitté le montant. Trop cependant ne se sont pas sentis concernés par l'appel qui leur était lancé et l'ont ignoré. Nous déplorons une telle attitude et rappelons qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire.

5.40 La Conférence des présidents des associations d'enseignants de Suisse romande est maintenant bien structurée.

5.41 Elle s'efforce pour l'heure de favoriser la mise sur pied d'une coordination romande et suisse bien comprise. Elle demande d'associer plus étroitement encore les enseignants aux efforts des organes officiels.

5.42 Elle se heurte à des difficultés qui, nous l'espérons, pourront être surmontées prochainement.

5.50 Comme d'habitude, la SPV a maintenu les contacts qu'elle a noués avec les Ecoles normales, le gymnase du soir et l'Université populaire.

6.00 CAISSE DE PENSION

6.10 Le maintien du temps de service actuel reste notre souci primordial. Nous continuons à défendre le statut quo et nous affirmons que toute modification tendant à augmenter l'âge de la retraite, serait une dévalorisation de notre profession.

6.20 Fort heureusement, nous pouvons citer les domaines où des améliorations ont été apportées : pensions aux enfants d'invalides et aux orphelins, déposants d'épargne (pour le détail, consulter le rapport sur la caisse de pension de l'Etat de Vaud, paraissant également dans cet « Educateur »).

7.00 FORMATION CONTINUE

7.10 Malgré le nombre restreint de ses membres, le CC a une nouvelle fois mis sur pied le séminaire d'automne de Crêt-Bérard. Il a connu un franc succès, ce qui prouve, si cela est encore nécessaire, le besoin que nos collègues ressentent d'une formation continue.

7.11 A ce sujet, mentionnons également le Congrès de la SPR tenu à La Chaux-de-Fonds, traitant de ce problème d'actualité.

7.20 Le CC a eu une entrevue avec M. Beauverd, inspecteur scolaire, pour discuter des cours de recyclage de mathématiques. Plusieurs idées visant à améliorer leur forme ont été échangées ; les vœux émanant des sections ou des membres ont été transmis.

7.21 D'entente avec M. Beauverd, une expérience sera tentée à Vallorbe dès le mois de mai. Les participants recevront à l'avance la matière à étudier. Le cours proprement dit deviendra une séance de synthèse où chacun pourra poser les questions qu'il désire et obtenir des éclaircissements, si besoin est.

7.22 Si cette nouvelle formule donne satisfaction, elle pourra être étendue à d'autres groupes du canton.

8.00 DÉFENSE DE LA PROFESSION ET SALAIRES

8.10 Au mois de juin 1970, le projet de revalorisation des traitements, établi par la Fédération vaudoise des fonctionnaires a été discuté et adopté. Vous avez pu constater les suites heureuses de cette étude en janvier 1971.

8.11 La Fédération vaudoise des fonctionnaires a décidé en mars de saisir l'Etat d'une nouvelle demande d'adaptation des salaires. Le coût de la vie ne cessant d'augmenter, le 8 % supplémentaire reçu dès janvier 1971 s'avère déjà insuffisant. Les buts à atteindre sont conjointement : la prime de fidélité récompensant les fonctionnaires en service, le treizième mois de salaire rendant les concours plus attrayants, le salaire social non encore résolu à satisfaction. Le CC œuvrera donc pour soutenir et faire aboutir les demandes de la fédération.

8.12 La commission du salaire social a terminé la première étape de ses travaux dans le cadre de la fédération. Le Conseil d'Etat a admis le principe d'une allocation de ménage différenciée ; aussi, dès le 1^{er} janvier 1971, les montants supplémentaires suivants ont été alloués :

Fr. 240.— à un ménage de 3 enfants

Fr. 480.— à un ménage de 4 enfants

Fr. 720.— à un ménage de 5 enfants et plus.

Ces sommes ne sont pas assurées à la caisse de pensions.

Par ailleurs les montants des allocations pour enfants ont été portés à Fr. 45.— et Fr. 80.— (minimum légal : Fr. 40.— et Fr. 80.—).

La commission reprendra prochainement son activité, toujours sous l'égide de notre collègue Perreaud.

8.20 En juin 1970, le CC a été reçu par M. Cavin, chef de service de l'enseignement primaire. Au cours de l'entrevue le problème des cours de recyclage mathématique et la classification des maîtres primaires ont été discutés.

8.30 La commission Guisan, chargée d'enquêter sur la profession d'instituteur, a entendu le CC une fois avant les vacances d'été, puis au mois de décembre. La politique déterminée par l'assemblée des délégués de décembre 1970 a pu être ainsi présentée et défendue devant les membres de ladite commission en décembre, peu avant que son rapport ne soit remis au Conseil d'Etat.

8.31 A son tour, le Conseil d'Etat a transmis les conclusions de la commission Guisan à la commission paritaire qui est chargée de se prononcer quant à certaines de ses propositions. Nous osons souhaiter que la décision gouvernementale sera connue en juin encore.

8.40 Nous pouvons nous réjouir de la reclassification des maîtresses semi-enfantines et des maîtres de classes supérieures acceptée au mois d'août. Leurs salaires ont été augmentés en fonction de la nouvelle échelle au mois de novembre déjà.

8.50 Par contre, les maîtresses enfantines n'ont pas été aussi heureuses que leurs collègues. Elles ne se sont pas découragées pour autant et elles sont intervenues à nouveau pour que leur situation financière soit réexaminée.

8.60 Une volée d'instituteurs a terminé ses cours pour la formation de maîtres de classes à options, en mars. Un certificat d'études a été imprimé. Une demande de classification spéciale pour cette catégorie d'enseignants a été envoyée au DIP. Les tractations sont en cours actuellement à la commission paritaire.

8.70 Les collègues du cours pour vocations tardives brevetés au mois d'octobre, ont demandé l'aide du CC qui la leur a accordée. Ils estimaient que les conditions financières faites par le DIP ne correspondaient pas à ce qui leur avait été promis deux ans auparavant. Actuellement, les démarches communes n'ont pas encore abouti, quoiqu'une amélioration du statut de nos collègues soit intervenue.

9.00 AUTRES ACTIVITÉS

9.10 Le cas de la liberté de domicile est toujours en veilleuse. Peut-être sera-t-il évoqué dans le rapport de la « commission Guisan », ainsi que la revision du cahier des charges ?

9.20 En raison du Congrès de la SPR, le séminaire de Chexbres n'a pu avoir lieu en 1970. Par contre les 5 et 6 juin, organisé en commun par la SPR et le CIPR, il traitera de l'« Entreprise, la publicité, l'enfant ».

9.21 Depuis deux ans, la commission « Jeunesse et économie » publie des fiches à l'usage des enseignants. Celles réservées à l'usage des élèves sortiront dès l'automne. Ce travail mérite de retenir toute notre attention.

9.30 Le GREM a courageusement organisé une exposition de travaux d'élèves ainsi que son premier congrès. Ces deux activités ont rencontré un franc succès. Nous félicitons nos collègues pour leur initiative intéressante et les assurons de notre soutien pour la continuation de leurs efforts.

9.40 Le groupe de lecture fouillée du mois a lui aussi droit à nos félicitations et encouragements.

10.00 STRUCTURES DE LA SOCIÉTÉ

10.10 Sous la dynamique présidence de notre collègue Schertenleib, une commission élargie s'est mise à l'ouvrage avant les vacances d'été 1970.

10.20 Son rythme de travail soutenu lui a permis d'avancer assez rapidement. En septembre, chaque groupe de travail avait remis ses conclusions au groupe de coordination, qui en mars avait préparé le nouveau projet.

10.30 La commission plénière a déjà siégé plusieurs fois dès lors, reprenant le projet de statuts, article après article. Comme nous le disions dans un chapitre précédent la fin des travaux approche et une assemblée générale extraordinaire se prononcera alors sur le document élaboré par la commission.

10.40 Il est prévu, bien entendu, une large information de tous les membres de la SPV et un laps de temps suffisant leur sera octroyé afin qu'aucune décision ne soit prise à la légère.

11.00 RÉFORME DE STRUCTURES DE L'ÉCOLE VAUDOISE

11.10 Un long chemin a été parcouru en une année par les divers organes du CREPS et nous nous en réjouissons.

11.20 Tous les enseignants ont reçu au mois de février le document de synthèse qui a été également remis aux dépu-

tés du Grand Conseil. Il était donc grand temps que notre société détermine sa position face à la réforme proposée.

11.30 Jusqu'à maintenant quelques enseignants ont été associés aux travaux du CREPS et ils le resteront dans l'avenir. Trop peu de nos membres encore font partie des divers groupes et sous-groupes de travail qui siègent régulièrement depuis deux ans environ. C'est pourquoi il nous apparaît des plus urgents d'obtenir pour tous une information plus large, plus détaillée et une participation plus importante.

11.40 Ces vœux seront peut-être comblés, puisque le DIP nous a promis dès le mois de mai des conférences de district ayant pour unique objet la réforme des structures de notre école.

11.50 Relevons encore que M. Zeissig, directeur des Ecoles normales de Lausanne, a été chargé par le DIP de mettre sur pied la nouvelle année scolaire en automne. Bien que le CC soit favorable aux « 4 années courtes », il a estimé de son devoir d'accepter les offres que M. Zeissig lui a faites d'associer la SPV aux divers groupes qui travaillent à la réalisation de l'« année longue ».

12.00 RÉFORME DE STRUCTURES DE L'ÉCOLE ROMANDE

12.10 Dans ce domaine aussi nous pouvons enregistrer quelques satisfactions. Nous avons demandé une représentation réelle des sections SPR à CIRCE. Après de nombreuses démarches nous avons obtenu que six délégués (1 par canton) soient associés aux travaux d'élaboration des programmes scolaires romands.

12.20 Afin que l'action des délégués soit la plus efficace possible, le CC a mis sur pied une commission pédagogique SPV comptant 50 membres, chargée de l'étude et de la modification des programmes présentés par CIRCE.

12.30 Notre commission pédagogique a déjà siégé quatre fois. Ses remarques pertinentes ainsi que celles adressées directement par nos membres ont été confrontées aux avis émanant des autres cantons, dans des séances dites de coordination précédant celles de CIRCE.

12.40 Sans vouloir en tirer vanité, nous pouvons affirmer que les travaux de la commission pédagogique vaudoise, présidée par J.-Cl. Badoux, ont trouvé une audience favorable à tous les niveaux. Nous la remercions donc vivement pour son activité constructive.

12.50 Que chacun, cependant, reste vigilant et n'oublie surtout pas que l'école romande exige pour sa réussite totale, l'intérêt et la participation de tous.

13.00 ACTIVITÉS FUTURES

13.10 La défense d'un membre isolé ou d'un groupe demandant aide ou soutien restera évidemment une préoccupation majeure.

13.11 La participation à des manifestations, des comités, des groupes de travail, etc. corporatifs, officiels ou privés sera maintenue. Cette politique de présence permet en effet de nouer des contacts utiles, d'informer et de s'informer, de faire connaître les problèmes et les désirs des enseignants.

13.12 Séminaire de Crêt-Bérard, bulletins de presse, achats groupés, caisse de secours, etc., les activités traditionnelles seront soit continuées, soit développées.

13.13 Ces diverses tâches, toutes utiles et nécessaires, accaparent un temps considérable. La lutte pour la réalisation de quelques objectifs essentiels n'en sera cependant pas poursuivie avec moins d'énergie.

13.20 Sur le plan romand, après une consultation que nous souhaitons toujours plus large de nos membres, nous encourageons une harmonisation des programmes et des structures des divers cantons dans toute la mesure où elle est

indispensable ou fructueuse. Nous ne veillerons pas moins, toutefois, à la sauvegarde des autonomies cantonales partout où elles sont bénéfiques et où aucune raison majeure ne les condamne.

13.21 Le projet de réforme de l'école vaudoise semble répondre, dans les grandes lignes, aux aspirations de notre société. Nous ne pourrions cependant l'approuver véritablement, de même que la création de zones pilotes, que lorsque certaines garanties, sur lesquelles nous reviendrons très prochainement, nous auront été données.

13.22 Une nette prise de conscience de la part de tous nos membres de l'importance que revêtent ces problèmes pédagogiques ou structurels apparaît indispensable. Au cours des prochains mois, le Comité central s'efforcera de la susciter.

13.30 Les travaux en vue de la création d'une Fédération vaudoise des enseignants continueront et, très probablement, aboutiront cette année déjà. Nous nous efforcerons d'organiser un groupement qui, tout en respectant le droit de décision de ses participants, impose, dans tous les cas, la recherche d'une position et d'une ligne d'action communes aux trois sociétés fondatrices.

13.31 Par une deuxième assemblée générale annuelle, une vie de section toujours plus animée, des contacts et un échange d'informations plus fréquents entre le Comité central et les sections et associations d'une part, par l'adoption et la mise en vigueur des nouveaux statuts par ailleurs, nous tenterons d'intéresser davantage de membres aux activités corporatives et de renforcer la cohésion de notre société.

13.40 Sitôt connu le sort dévolu aux propositions présentées au Conseil d'Etat par M. Guisan et sa commission, il y aura lieu de réexaminer les demandes actuelles et de fixer des objectifs en fonction de la situation nouvelle. Le but final demeurera inchangé : obtenir un statut équitable pour la fonction de l'enseignant primaire, lequel est responsable, ne l'oublions pas, d'instruire la majeure partie des enfants vaudois.

13.50 Les circonstances, l'acuité d'une situation pourront bien entendu amener le Comité central à accentuer, durant quelques mois, son effort dans tel ou tel domaine. A moins qu'une heureuse solution n'intervienne, aucun des derniers points évoqués ne sera toutefois oublié ou sacrifié.

13.60 Les succès qui, espérons-nous, viendront récompenser, en 1971, les efforts de notre comité seront largement tributaires de l'autorité morale, de la force de la SPV.

Cette force, chers collègues, c'est vous qui la créez :

- par la part de vos intérêts, de vos activités, de votre temps que vous voulez bien consacrer à notre association ;

- par la cohésion, l'esprit corporatif, la discipline spontanée dont vous faites preuve.

Il s'agit de ne pas l'oublier !

Pour le Comité central, le président :
André-Georges Leresche.

Belet & Cie, magasin de bois, Lausanne

Université 9 — Tél. 22 82 51

Usine Ch. Maillefer — Tél. 32 62 21

Caisse générale SPV 1970

PERTES ET PROFITS (résumé)	DOIT	AVOIR
Cotisations et abts à l'« Educateur », produit net		146 681.85
Intérêts divers nets (./. droits de garde)		1 176.80
Remboursement de l'impôt anticipé 1969		321.60
SPR : « Educateur », cotisations, fonds du Congrès, délégués	61 135.95	
Fédération	5 712.50	
Impôts	35.70	
Palmes	162.—	
Contribution à la caisse de secours	11 425.—	
Cours de perfectionnement	2 250.70	
Congrès, assemblées SPV	7 143.85	
Commissions SPV et subventions	3 587.25	
Administration générale	26 857.50	
Traitements, allocations, prest. sociales	15 962.50	
Assurances RC, CAP, AVS, CP, etc.	10 864.65	
Secrétariat : loyer, chauffage, éclairage, conciergerie	3 668.80	
Déficit de l'exercice		626.15
	148 806.40	148 806.40

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970	ACTIF	PASSIF
Caisse	901.44	
Chèques postaux	12 751.69	
Livrets de dépôts	11 466.50	
Titres	20 500.—	
Mobiliers et machines	7 015.80	
Débiteurs	4 172.—	
Créanciers		22 641.20
Fonds de réserve		9 280.45
Fortune pour balance		24 885.78
	56 807.43	56 807.43

COMMENTAIRES

En 1970, le secrétariat a enregistré 629 mutations :

238 admissions
179 démissions et décès
63 changement d'état civil
149 changements d'adresse

Effectif actuel de la SPV

Membres actifs et auxiliaires	2599
Membres d'honneur et honoraires	754
	3353 (+ 59)

Lausanne, le 24 février 1971.

Le CC SPV.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la Caisse générale de la Société pédagogique vaudoise s'est réunie le mercredi 24 mars 1971, à Lausanne.

Elle a contrôlé toutes les écritures et vérifié les pièces justificatives ; elle certifie la régularité et l'exactitude des comptes ; elle remercie le caissier de l'excellente tenue des livres et du travail fourni.

Elle vous propose :

1. D'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés.
2. D'en donner décharge au caissier et au Comité central.

3. De donner aux vérificateurs décharge de leur mandat. Lausanne, le 24 mars 1971.

Les vérificateurs :

Raymond Jaccard

Nicole Desponds

Caisse coopérative « Secours et Invalidité » SPV 1970

PERTES ET PROFITS (résumé)	DOIT	AVOIR
Versement de la caisse générale		11 425.—
Intérêts divers		1 952.75
Remboursement de l'impôt anticipé 1969		472.20
Fonds Boissier		100.—
Produits de l'immeuble « Sur Lac », sans impôts		14 604.85
Indemnité d'expropriation		11 385.—
Hypothèque PTT	42 127.50	
Allocations aux malades ayant subi une baisse de traitement	6 398.—	
Allocations décès	2 000.—	
Secours, allocations aux orphelins	2 795.70	
Impôts	858.45	
Administration	3 652.20	
Assemblées et divers	1 353.60	
Réserve pour réparations	1 500.—	
Diminution		20 745.65
	60 685.45	60 685.45

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970	ACTIF	PASSIF
Caisse	134.11	
Chèques postaux	7 704.53	
Cédules	14 846.—	
Titres	27 500.—	
Livrets de dépôts	41 188.60	
Immeuble et installations	319 725.30	
Hypothèques		169 748.40
Fonds d'entretien immeuble		16 622.90
Fortune pour balance		224 727.24
	411 098.54	411 098.54

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

La Commission de vérification des comptes de la Société coopérative de secours et invalidité SPV s'est réunie le mercredi 24 mars, à Lausanne. Elle a procédé à de nombreux pointages et vérifié toutes les pièces justificatives ; elle certifie la régularité des écritures et l'exactitude des comptes.

Elle félicite le caissier pour la tenue exemplaire de ses livres et la parfaite ordonnance de toutes les pièces ; elle le remercie de lui avoir donné les explications indispensables et les commentaires.

Elle vous propose :

- a) d'accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés ;
- b) d'en donner décharge au caissier et au conseil d'administration ;
- c) de donner aux vérificateurs décharge de leur mandat. Lausanne, le 24 mars 1971.

Les vérificateurs :

Raymond Jaccard

Nicole Desponds

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 1970

1. **Immeuble** : 1970 a été une année de liquidation du contentieux Commune de Lausanne-SPV et une année de consolidation des rapports entretenus avec les PTT et le GRETI.

1.1. L'expropriation d'une parcelle de terrain le long de l'avenue Fantaisie a été réglée par la Commune de Lausanne sous la forme d'une indemnité de Fr. 11 385.— ; la parcelle cédée n'étant pas constructible, la valeur de notre fonds immobilier n'est pas affectée ; en résumé, opération favorable à la Caisse de secours.

1.2. L'amélioration et l'agrandissement des locaux occupés par la poste de Montchoisi se sont terminés dans le courant du premier semestre. Contre remise d'une cédule hypothécaire postée en deuxième rang, les PTT ont fourni l'ensemble des fonds. Les autres dispositions financières nous satisfont pleinement.

1.3. Les locaux des combles ayant une surface insuffisante, un appartement du rez a été mis à disposition du Greti.

2. Ressources

Les ressources de la caisse sont en progression constante, 1967 : Fr. 22 000.— ; 1970 : Fr. 28 000.—.

3. Prestations

3.1. **Aide statutaire, allocations aux orphelins et secours.** Année favorable pour la santé de nos membres et par voie de conséquence, très sérieuse diminution des prestations servies au chapitre de l'aide statutaire en cas de longue maladie.

3.2. Allocation au décès

Une indemnité de Fr. 1000.— par cas a été versée à deux familles atteintes par le décès d'un de nos membres actifs.

3.3. Cédules

Il y a lieu de signaler la forte diminution des prêts : actuellement le nombre des cédules est de neuf pour un montant de Fr. 14 846.— (1969 : treize cédules Fr. 22 352.—).

4. Cotisations

L'augmentation des ressources ordinaires, y compris celles dues à l'effectif plus élevé des membres cotisants, permettra en 1971 de maintenir la cotisation à Fr. 5.—

5. Conclusion

La Caisse de secours de la SPV rend toujours les services que l'on est en droit d'en attendre. Elle reste entre les mains du Comité central de la SPV un instrument social utile et apprécié.

Lausanne, le 18 mars 1971.

Le Conseil d'administration de la Caisse de secours.

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

RAPPORT

Le rapport de l'an passé fait état de propositions du conseil d'administration relatives à diverses améliorations des prestations de la caisse. L'exercice écoulé a vu la réalisation de plusieurs d'entre elles, à la suite de modifications de la LCP par le Grand Conseil.

En effet, à la suite des travaux de la commission d'experts présidée par Me Warnery, l'assemblée des délégués, dans sa séance du 2 septembre 1970, a admis un avant-projet de loi qui a été transmis au Conseil d'Etat. A son tour l'exécutif cantonal a proposé un projet de loi que le Grand Conseil a adopté en février dernier. Ces modifications sont les suivantes :

Enfant d'invalidité : (art. 33). Le droit à une pension est prolongé de 20 à 25 ans si l'enfant est en apprentissage ou aux études.

Orphelin : (art. 45). Prolongation identique.

Supplément temporaire : (art. 71, al. 1). Le supplément est porté de 2400 fr. à 3600 fr. dès le 1.1.71.

(Art. 108 f.) Pour les invalides et les personnes transférées dont la rente a pris cours avant le 1.1.71., le supplément temporaire est porté de 1800 à 3600 francs.

Déposants d'épargne : (art. 71 al. 4, 72 al. 1, 73 al. 3). En cas d'application de ces articles, le déposant a droit :

- d'une part au remboursement de ses versements et de ceux de l'Etat, avec intérêts ;
- d'autre part, à un supplément calculé à raison d'un 1/2 % par année de cotisation sur le montant du remboursement. (Ce supplément est supporté par le fonds de compensation.)

Pensionnés : à l'instar des fonctionnaires de l'Etat de Vaud, les pensionnés ont vu leur rente augmentée de 8 % dès le 1.1.71.

Dans sa séance du 27.1.71, l'assemblée des délégués a adopté le rapport de gestion de la CPEV pour l'exercice 1969. De ce rapport, voici quelques chiffres :

Bilan : au 31.12.69, le capital se montait à 320 569 000 fr., en augmentation de 29 000 000 de francs par rapport à l'exercice précédent.

Pertes et profits : les prestations de la caisse durant l'exercice se sont élevées à 22 911 000 francs, dont 4 232 000 francs de remboursements de prestations. Ces remboursements concernent 514 sorties, soit 232 hommes et 282 femmes.

Effectif : au 31.12.69, l'effectif des affiliés était de 8408, à savoir 6271 assurés et 2137 déposants.

P. Duruz, Yverdon.

Société vaudoise et romande de secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

A la fin de l'exercice 1970, la collectivité SPV comptait 1862 membres, en augmentation de 62 unités sur l'année précédente.

Le résultat comptable laisse apparaître un excédent de recettes de 21 547 fr. 60 soit de 11 francs environ par assuré. Ce bénéfice ne doit pas créer des illusions : il représente le 2,7 % du montant total des dépenses. C'est dire que les cotisations ont été calculées avec sagesse, sans excès de prudence mais sans imprévoyance.

Aux dépenses, les frais médicaux et pharmaceutiques (y compris l'hospitalisation) absorbent 642 711 francs alors que les cotisations en classes C et D ne rapportent que 446 402 francs. Le déficit considérable de ces classes d'assurance est couvert par les subsides fédéraux (126 000 fr. en chiffre rond) et par le boni enregistré dans l'assurance complémentaire d'hospitalisation.

On peut donc dire, en conclusion, que la situation financière de la collectivité SPV est saine. Il faut toutefois se garder d'un optimisme exagéré. L'augmentation croissante des tarifs médicaux, la prise en charge des traitements psychothérapeutiques, l'avalanche des notes d'analyses, l'évolution, en un mot, toujours plus coûteuse de la pratique médicale oblige à la plus grande circonspection.

LE POINT NOIR : L'HOSPITALISATION

Tous les assurés de la collectivité SPV bénéficient de la gratuité des soins en chambre commune d'un établissement hospitalier signataire de la convention vaudoise. Pour celles et ceux qui se contentent de ce genre d'hospitalisation, il n'y a pas de problème. La caisse prend en charge la totalité des frais.

Il en va tout autrement lors d'un séjour en clinique privée. Citons, à titre d'exemple, un cas précis :

En 1969, une de nos collègues est hospitalisée dans une clinique lausannoise. Voici le décompte de ses dix jours d'hospitalisation :

Note de la clinique	Fr. 1399.90
Dr X, chirurgien	Fr. 600.—
Dr Y, narcose	Fr. 180.—
Dr Z, soins postopératoires	Fr. 250.—
Divers	Fr. 45.40
Total	Fr. 2466.30

Coût de cette hospitalisation par jour : $2466 \text{ fr. } 30 : 10 = 246 \text{ fr. } 63$. Or, cette collègue n'était assurée que pour le minimum, soit DH 10.—. Elle a touché ce que la caisse aurait payé pour elle lors d'un séjour en chambre commune, soit 50 francs par jour (40 francs de base plus 10 fr. complémentaires). Elle a donc dû déboursier 1966 fr. 30 de sa poche.

Précisons encore que ce cas n'est pas un cas extrême. Il date de 1969. Depuis, les prix ont encore augmenté. Nous avons dans nos dossiers un cas de 26 jours d'hospitalisation en privé à l'Hôpital cantonal. Note finale : 15 533 francs. Coût de la journée de malade : 576 francs. Les seules analyses de laboratoire et la pharmacie représentent plus de 6700 francs dans le décompte final.

Dernier exemple : 3 jours d'hospitalisation dans un établissement régional : 953 fr. 50. Coût de la journée 318 fr.

Pourquoi ces exemples précis ? Parce que l'assuré ne se rend pas toujours compte de ce qui l'attend en cas d'hospitalisation en privé. Un collègue m'a envoyé un jour les notes de son hospitalisation dans une clinique lausannoise : 7180 francs. Il a accompagné le dossier de ces lignes : « Comme je ne pensais jamais aller en clinique, les 50 francs par jour m'avaient paru suffisants... Hélas ! »

Souvent, on CROIT qu'on ira en chambre commune. Mais le jour où le médecin traitant vous envoie chez un spécialiste chirurgien, il y a bien des chances que ce dernier vous prenne en charge et vous envoie en clinique, celle où il opère. L'inquiétude, l'affolement (c'est parfois urgent) vous empêchent de mesurer les conséquences financières de votre décision.

Ceci m'amène à conclure : pour éviter des risques exagérés en cas de séjour hospitalier privé, il faut au moins s'assurer dans les classes suivantes : maladie et accidents CG 60 N 2500, maladie seule DH 60 O 2500. Beaucoup de collègues avaient suivi mes conseils, il y a quelques années et avaient souscrit à des prestations complémentaires en cas de séjour en privé. Qu'ils n'oublient pas que le temps a cheminé et que leurs conditions d'assurance ne sont plus adaptées aux exigences du temps présent. La maladie et surtout l'hospitalisation sont devenues un luxe coûteux. **Ne manquez donc pas de demander au soussigné le petit mémoire qu'il a préparé à votre intention et la formule de modification d'assurance ad hoc. Nous devons ajouter que seuls les assurés de moins de 60 ans peuvent en faire la demande.**

RECOMMANDATIONS

N'oubliez pas, chers collègues, de demander une feuille maladie pour chaque médecin consulté et de la conserver pour la joindre aux notes d'honoraires des médecins indépendants.

Il faut également demander au soussigné une feuille spéciale pour le chiropraticien et en cas d'accouchement. Toutefois, c'est le physiothérapeute qui détient les feuilles maladie. Inutile donc de me demander des feuilles pour ces spécialistes dont la caisse prend les frais en charge s'ils sont reconnus et si c'est un médecin diplômé qui prescrit le traitement.

Rappelons, une fois de plus, que la caisse ne peut régler un cas d'hospitalisation en privé que lorsqu'elle est en possession de toutes les notes et factures, y compris surtout celle du chirurgien. **La caisse paie ses prestations sur le vu des notes acquittées ou non.** Il est donc bien inutile de m'envoyer des récépissés postaux concernant des notes de médecins ou de cliniques.

Qu'on pardonne au soussigné la répétition de ces recommandations. Elles sont inutiles pour beaucoup de nos assurés qui comprennent qu'une collectivité de près de 1900 membres ne peut rendre les services qu'on attend d'elle qu'avec un minimum d'organisation.

Et puis, chers collègues, choisissez la carte postale pour les demandes de feuilles maladie, plutôt que le téléphone. Ce dernier entraîne parfois de fâcheuses confusions auditives...

Ne terminons pas ces lignes sans souligner l'esprit de conciliation et de compréhension qui caractérise les relations de la SVRSM avec la SPV. Dans la difficile tâche qui nous incombe, c'est un encouragement dont nous apprécions la valeur.

Lausanne, le 20 mars 1971.

Fernand Petit.

L'Ecole de Mémise en 1970

Pour tous, adultes et fillettes, cette année restera celle des joies et des travaux sans cesse renouvelés que procurèrent la prise de possession et l'aménagement progressif des locaux et des terrains de Mémise. Il s'y ajouta, pour la direction, le souci et le plaisir de nouer des contacts vite excellents avec les autorités, les commerçants, toute la population de Lutry.

Une activité pédagogique féconde se poursuivait dans un cadre nouveau et plus fonctionnel. Quarante-cinq fillettes de sept à seize ans, incapables de s'adapter à l'enseignement public et dont le placement en internat s'imposait, en profitèrent tout au long des mois. Cinq d'entre elles, leur scolarité obligatoire accomplie, s'en allèrent le printemps passé : trois commencèrent un apprentissage (coiffeuse, vendeuse, aide hospitalière), l'une regagna l'exploitation agricole de ses parents, la dernière, avant d'entrer dans la vie active, fait un stage dans une maison de préapprentissage.

Outre les traditionnels jours de fête (Noël des parents, Confirmation, etc.) et les camps de l'été (sous tente pour les grandes, dans une auberge de jeunesse pour les autres), deux souvenirs resteront bien vivants : les quatre journées d'enregistrement de l'émission « Samedi jeunesse » consacrée à l'institution, l'inauguration officielle, honorée de la présence de M. Schumacher, conseiller d'Etat.

En résumé, année calme et heureuse grâce à des relations fructueuses avec les parents, à la plus grande stabilité d'un personnel éducatif compétent et dévoué, aux qualités et à l'enthousiasme des directeurs, M. et M^{me} Ehinger.

Paul Nicod.

Ecole Pestalozzi, Echichens

Encore une fois, depuis trois ans, M. Besson, directeur de l'Ecole Pestalozzi, poursuit et dirige avec patience et acharnement des études pour un renouveau de son institution. Une ascension difficile vers un sommet que personne encore n'a foulé. Il s'agit toujours d'assurer à des enfants caractériels et délinquants un habitat plus heureux, l'équipement scolaire le plus moderne, le personnel le plus qualifié et l'organisation la plus souple.

Vouloir réaliser tout cela, malgré les difficultés matérielles que vous savez, c'est une prouesse, chers collègues, que nous devons admirer. Deux sous-commissions, l'une « internat », l'autre « école » (dans lesquelles éducateurs et enseignants étaient largement représentés) ont tenté cette recherche. M. Besson vient de terminer la synthèse de tous ces travaux (200 pages dactylographiées) qui doivent permettre une complète réorganisation de Pestalozzi.

Bien entendu, cet énorme travail ne laisse pas à M. Besson le temps de s'occuper du train de maison, ni de l'intendance. Rassurez-vous, chers collègues. Cette tâche, pas ingrate du tout, est remplie avec compétence et efficacité par M. Jean-Jacques Karlen, directeur-adjoint, et par sa femme Monique.

Merci, chers collègues, de continuer à soutenir par les collectes, l'effort qui se poursuit à l'Ecole Pestalozzi.

R. Golay.

Commissions diverses

COMMISSION FAMILLE-ECOLE

Représentant de la SPV auprès de Pro Familia, j'ai participé à une seule séance, le 8 septembre 1965, de la commission Famille-Ecole.

Renseignements pris auprès de M. Hermenjat, secrétaire de Pro Familia, tous les efforts de cette institution ont porté sur la création du centre de planning familial. L'activité de la commission a été mise en veilleuse.

Je vais reprendre contact avec M. Hermenjat pour connaître ses intentions et vous tiendrai prochainement au courant.

D. Vuille.

COMMISSION DISCIPLINAIRE

Cette commission ne s'est pas réunie en 1970.

G. Bovay.

COMMISSION RADIO SCOLAIRE

La commission précédente, auprès de laquelle notre collègue E. Bignens était délégué, a été dissoute à fin 1969.

Sur le plan vaudois a été créée une nouvelle commission radio scolaire dont font partie plusieurs membres de la SPV.

Son président, M. René Mamin sera son porte-parole au sein d'un organisme romand également nouveau, en pleine organisation actuellement.

COMMISSION CANTONALE VAUDOISE DU CINÉMA SCOLAIRE

Composition de la commission : MM. Rostan François, inspecteur scolaire ; vice-président : Mottaz Jean, secrétaire général ; membres : Bovey Henri, chef de l'Office des fournitures ; Brodard Gilbert, maître de dessin à l'ENL, Vevey ; Genton Robert, maître Collège de Montreux ; Golay Jean-Pierre, chef du CIC ; Guidoux André, maître d'application EN Lausanne ; Jaccottet Georges, conseiller national, Lausanne ; Mamin René, inspecteur ; Pavillard Claude-Henri,

doyen du Collège secondaire de l'Elysée ; Pécoud René, inst., Fontaines-sur-Grandson ; Prêbandier Léon, directeur adjoint Séminaire pédagogique ; Rosset Jean-Jacques, maître Collège secondaire Morges ; Wagnières Jean-Claude, maître Gymnase du Belvédère.

Cette commission n'a tenu qu'une séance plénière en 1970. Plusieurs de ses membres collaborent à l'activité intense du CIC et d'autres ont participé aux séances de visionnement de la Centrale du film scolaire de Berne.

Films d'enseignement et documentaires

Le développement des locations de la Centrale du film scolaire s'est poursuivi normalement, toutefois, dans une proportion légèrement inférieure au taux d'accroissement de l'an passé. La Commission intercantonale de visionnement s'est réunie une fois et a visionné 15 films dont 13 ont été acceptés. Un nouveau catalogue est sur le point de sortir de presse. A ce jour, la centrale met à disposition des écoles 307 films d'enseignement muets et 1145 bandes sonores. L'an dernier elle a loué 8200 bobines unités, soit une augmentation de 10 % sur le précédent exercice. La location des films muets est en diminution, c'est normal. Les 208 écoles vaudoises ont loué 6950 bobines. Le nouveau contrat forfaitaire du DIP fait ses preuves et facilite à l'extrême l'usage du film dans les classes du canton de Vaud.

Production de films d'enseignement

Le film pour l'enseignement de l'instruction civique « L'Elaboration d'une Loi » a été fort bien accueilli par nos écoles. Un film de filmologie « Entre la Caméra et la Projection » est en cours de réalisation et sortira pour le jubilé du Cinéma scolaire et populaire suisse soit en 1971.

Un nouveau film sur « La Vallée du Rhône et le Léman » est également en chantier. Il devrait constituer la contribution suisse à une série de films pour l'enseignement de la géographie réalisés par différents pays sous le patronage du Conseil de l'Europe. Son élaboration ne va pas sans difficultés. Notre commission a eu l'occasion de prendre connaissance du scénario et a exprimé le vœu que cette production soit un véritable film d'enseignement et non pas seulement un film touristique. Ces divergences entre producteurs et pédagogues ont toujours à l'origine des questions financières. On ne peut demander à divers offices (tourisme, industries, etc.) des subventions sans tenir compte de certains vœux des mécènes. Relevons que l'ASOF a accordé une contribution de 10 000 francs pour cette réalisation.

Collaboration internationale

Comme nous l'avons régulièrement relaté, notre structure fédéraliste freine la création de films d'enseignement spécifiquement suisses par manque de capitaux ou d'organismes fédéraux voués à cette tâche, comme ont tous les pays. Nous jouons un rôle très modeste dans cette création. Aussi la collaboration internationale est pour nous d'une importance primordiale. La Centrale de Berne est membre du Conseil international des moyens d'enseignement (CIME) dont elle gère la caisse. Ce contact permanent avec les centrales de films d'enseignement de plus de 30 pays permet d'obtenir d'une part des renseignements intéressants sur toute nouvelle création et d'autre part de bénéficier d'un contrat de libre échange qui autorise à acheter aux dites centrales les films produits à des conditions très avantageuses. C'est la raison pour laquelle la centrale a pu augmenter et améliorer sa cinémathèque, alors qu'il aurait été impossible de le faire avec les maigres subsides cantonaux.

Collaboration nationale

Avec pertinence, la Conférence des directeurs cantonaux des finances avait émis le vœu de grouper en un seul tous les organismes s'occupant du film d'enseignement et d'édu-

cation cinématographique, qui sollicitaient les uns et les autres des subsides dont l'usage final manquait de clarté. C'est actuellement chose faite. Il y a maintenant une Commission centrale suisse du film d'enseignement et d'éducation cinématographique. Celle-ci recevra les contributions annuelles des cantons et les répartira proportionnellement et judicieusement entre les trois organisations, soit l'ASOF, la CTFJ et l'ESJ.

Initiation de la jeunesse au cinéma

Cette initiation de notre jeunesse au septième art prend de plus en plus d'importance en Suisse. Cette action nécessite de nombreux courts métrages sur la technique du cinéma et la télévision et une collection de films spectaculaires qui sont à notre disposition en partie à la Centrale de Berne. Là également, celle-ci a tenu compte du vœu exprimé par de nombreux collègues de disposer de films valables plus modernes. Le choix du quatrième long métrage de filmologie s'est porté sur « Les Diamants de la Nuit » et « Cinq Filles dans le Coup » de production tchécoslovaque. La brochure qui accompagnera ces deux films présentera une étude du cinéma tchécoslovaque de ces dernières années de même que des courts métrages déjà disponibles à notre centrale.

Film 8 mm. format super 8

Depuis une année, la centrale s'efforce de sélectionner une collection de films super 8 en cassettes d'une durée de projection maximale de 4 minutes, que les membres du corps enseignant pourraient acheter après visionnement. Ces copies ne seraient donc pas louées mais vendues aux écoles à un prix modique. Mais les nombreux visionnements ont été plutôt décevants, la majorité des films examinés ne conviennent pas du tout à notre enseignement suisse. Pour le moment, environ 50 sujets sur les 200 désirés ont été retenus. Les recherches continuent et la centrale espère bientôt ouvrir ce nouveau département de vente (peut-être cette année). Et si un producteur suisse se mettait à l'ouvrage ?

Activité du Centre d'initiation au cinéma CIC

Il est fort difficile de résumer en quelques lignes l'activité débordante de cette véritable ruche qu'est notre CIC, entraîné par un directeur particulièrement qualifié et par une équipe dynamique, créatrice et pleine d'initiative. Cette institution de notre DIP au service de toutes les écoles vaudoises dépasse le cadre de son titre, car elle s'occupe de toute communication par l'image : télévision, bandes dessinées, romans, photos, publicité et cinéma. Je cite les paroles de son chef, tirées d'un article paru dans l'« Age de l'Image » le bulletin officiel de la Communauté suisse de travail film et jeunesse :

« Il s'agit d'une activité tout à fait conforme aux premiers objectifs de l'école publique et obligatoire : donner aux adultes des pouvoirs : au début, c'était lire, écrire et compter. Dans notre « civilisation de l'image », c'est aussi déchiffrer, décoder le langage de l'image, pour s'en défendre ou pour en profiter. »

C'est donc avant tout un instrument de travail et de recyclage des enseignants, pour qu'ils puissent à leur tour donner à leurs élèves les moyens de maîtriser le monde prodigieux de l'image. Et c'est là, sans nul doute, ce qui fait la valeur de ce centre à notre disposition, cette solide et large assise, cette possibilité d'intégrer notre école à notre monde moderne.

Cette exploration commence de 6 à 8 ans par des jeux, puis par des bandes dessinées, des montages photographiques, scénarios et reportages.

Pour ces réalisations le CIC met à notre disposition un matériel abondant : jeux pour petits, images, 100 appareils

de photo, 60 caméras 8 mm., 50 enregistreurs. Une bibliothèque très bien fournie et surtout remarquablement classée pour trouver le plus rapidement possible les renseignements recherchés vous permet de consulter quelques centaines de livres, de brochures, ou encore quantité de fiches sur films ou autres productions les plus modernes.

Parmi ses nombreuses activités, relevons les cours du mercredi après-midi pour les enseignants en fonction, les cours à l'Ecole normale et dans les classes de formation pédagogique. Une innovation très appréciée : un cours de vacances de 4 jours en juillet 1970 à la Vallée de Joux, au cours duquel nos collègues ont réalisé un montage audiovisuel (sera répété en 1971).

Nouveautés

Signalons deux nouveautés :

1. Le département a accordé au CIC un bus et un équipement itinérant qui comporte un magnétoscope, un poste de TV, et un projecteur 16 mm., qui permettra de soutenir les petits groupes scolaires du canton.
2. L'intégration officielle dans le programme des cours des collèges secondaires d'une rubrique : « Image et son », proposant des reportages et des études de films. Aucune décision de ce genre n'a encore été prise pour l'école primaire.

Rappelons que le programme de l'ensemble des cours prévus pour 1971-1972 a paru ou paraîtra dans le « Bulletin officiel » et dans l'« Educateur ».

Nous ne pouvons qu'encourager tous nos collègues à utiliser les services si divers d'un tel organisme pour insuffler dans leur enseignement un caractère moderne et surtout aiguïser le sens critique de nos élèves, qui en auront plus besoin que jamais à notre époque de consommation.

Un grand merci à M. J.-P. Golay et à ses dévoués collaborateurs pour leur fructueux travail.

R. Pécoud, inst. rapporteur.

COMMISSION DE LA CENTRALE DE DOCUMENTATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE 1970

La commission de la Centrale de documentation scolaire n'a pas tenu de séance en 1970. Toutefois, grâce à de nouvelles acquisitions et au remplacement des objets usés ou démodés, elle a élargi ses possibilités et reste plus que jamais un instrument de travail aussi utile qu'indispensable. Merci à son directeur André Moret, ainsi qu'à ses collaborateurs, qui s'efforcent de satisfaire les vœux de chacun.

Les délégués SPV :

Madeleine Eberhard,
Lausanne

J.-J. Desponds,
Colombier

CADET ROUSSEL

Depuis un an, Mme Jocelyne Pache réussit ce tour de force journalistique : faire le « Cadet » à elle toute seule. Elle a voulu un journal illustré, un journal de jeux plus qu'un journal de lecture. Trouver de la lecture ? Les enfants peuvent en trouver facilement l'occasion ailleurs. Le journal est plaisant. Les réactions négatives viennent de quelques institutrices qui voudraient utiliser le journal en classe, et de quelques mamans qui apprécieraient fort d'y trouver régulièrement des histoires à lire en couchant le petit.

Le « Cadet » est donc un journal difficile à faire ; il doit recouvrir des intérêts très différents et des âges enfantins allant de cinq ans à dix ans. Il faudrait qu'il soit ce qu'il est, plus autre chose. C'est difficile d'être tout quand on ne peut s'étendre que sur 16 pages par mois.

G. Falconnier.

CRAPAUD A LUNETTES

Extrayons du rapport du rédacteur, M. André Jobin, les renseignements suivants : le « Crapaud » a sept ans, son 250^e numéro a paru en novembre 1970 ; il a reçu 3500 lettres, ce qui montre une belle participation des jeunes lecteurs à la vie du journal ; quant à la participation aux concours, elles sont très nombreuses ! Généralement le « Crapaud » intéresse toute la famille, ce qui permet d'évaluer à 34 000 le nombre de ses lecteurs hebdomadaires.

La nouvelle rubrique « L'Encyclopédie du Crapaud » présente des dessins et des textes souvent utilisés dans les classes. L'expédition du journal au domicile des abonnés est toujours plus appréciée. La fidélité des lecteurs se prolonge souvent jusqu'à la fin de la scolarité ; elle est plus longue qu'au temps de l'« Ecolier romand », ce qui montre bien que le « Crapaud » est bien le journal que les jeunes attendaient.

La publicité pose encore des problèmes, le rédacteur ne désespère pas de trouver une formule « Crapaud », c'est-à-dire une publicité qui serait à la fois documentaire et récréative. Concluons avec cette réflexion de la meilleure augure, réflexion du rédacteur, M. A. Jobin : « A faire ce journal depuis sept ans, je trouve un plaisir toujours renouvelé. »

G. Falconnier.

LES BROCHURES O.S.L.

L'Œuvre suisse des lectures pour la jeunesse se porte bien. La communauté nationale et Pro Juventute ont l'esprit ouvert et dépensent environ 100 000 francs par an en faveur de l'OSL. Celle-ci ouvre en permanence à l'enfant le monde du livre. Le prix modique de 80 centimes pour une brochure permet la possession du livre, possession qui double le plaisir de lire. Par le canal de son rapport annuel l'OSL remercie vivement toutes les autorités, organisations et entreprises industrielles et commerciales qui l'ont aidée à se procurer les fonds nécessaires, ainsi que ses 5000 collaboratrices et collaborateurs de vente, ses 60 lectrices et lecteurs, membres de diverses commissions, sans oublier tous les autres auxiliaires, de même que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat de leur coopération indispensable.

G. Falconnier.

COMMISSION CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Font partie actuellement de la commission : M^{mes} et M^{lles} G. Jaccard, E. Meyer, S. Meylan, M. Beauverd, A. Cachin, MM. D. Cardis, B. Longchamp, D. Notter, R. Maillard, J.-F. Lanthenmann, Favez P.-A. et le soussigné, membre SPV du Comité vaudois de la CRJ. La commission a pris note de la démission de M^{me} Meyer quittant l'enseignement et la remercie chaleureusement pour ses activités au sein de la CRJ.

Secourisme. 55 cours organisés par le Comité vaudois de la CRJ en collaboration avec le DIP ont été donnés à 1054 enfants en 660 heures d'enseignement. 859 attestations ont été délivrées. Aux instructeurs et aux collègues les assistant, nos remerciements sincères. Concernant les inscriptions, prière de se conformer au bulletin officiel du printemps. Les demandes étant nombreuses, le nombre de cours sera limité.

Sauvetage nautique. Grâce aux instructeurs de sauvetage nautique formés par M. J.-D. Roy, directeur technique, et à l'appui du DIP, 15 cours ont eu lieu dans le canton à Aigle, Chexbres, Lausanne, Montreux, Morges, Moudon,

Nyon, Orbe, Payerne, Prilly, Penthalaz, Rolle, Vallorbe, Vevey et Yverdon. Pour 420 candidats, 275 certificats ont été délivrés. La commission remercie ses fidèles collaborateurs SN.

Echanges internationaux. M^{lle} F. Röhrer et M. P.-A. Michaud ont accompagné 20 jeunes de nos écoles en 2 groupes mixtes à Karlsminde, camp de juniors organisé par la CR allemande.

Colonies mer-montagne. Le fond mimosa a pourvu pour la plus grande partie aux frais de colonies mer-montagne et son solde pour des activités locales d'ordre social.

Albums. 64 ont été échangés, ceci par l'intermédiaire du secrétariat CRJ.

La vente mimosa a été réalisée par 123 classes. Elle a rapporté à la CRS 24 892 fr. 05 utilisés pour des camps CRJ, les cours de sauvetage nautique, les cours de premiers secours et les séjours mer-montagne.

Car de l'amitié. 540 handicapés des localités suivantes en ont bénéficié : Lausanne, Prilly, Vevey, Baugy, Yverdon, Yvonand, Vallorbe, Sainte-Croix, Nyon, Rolle, Mont-Pèlerin, Chamblon, Saint-Loup, Echichens.

Deuxième car. La Commission nationale a décidé sa construction, les fonds étant suffisants. Le fonds des écoles est de 7065 fr. 60.

Hygiène. L'action carte d'identité médicale s'est poursuivie. Sur la base d'une riche documentation, la commission SPV a construit une série de leçons sur le sang en vue de lancer une « chasse aux donneurs de sang » parmi les élèves de nos écoles.

Plusieurs « flashes » TV concernant les premiers secours ont été tournés par une classe lausannoise en collaboration avec M^{me} Caille, monitrice samaritaine. Six de ces « flashes » ont déjà paru dans l'émission TV « 5 à 6 des jeunes ». Quelques-uns sont encore à paraître.

Le président : J. Petitpierre.

GRETI

La SPV est membre du GRETI, un organisme qui a connu un essor si réjouissant qu'il a dû se donner un administrateur à plein temps pour assurer le déroulement normal de ses activités.

Des commissions permanentes, des groupes de travail parviennent à se tenir au courant du développement prodigieux en matière de techniques d'instruction (TV, enseignement programmé, enseignement des langues, cinéma, informatique).

Des publications d'un niveau élevé sont élaborées (Revue techniques d'instruction — La Suisse face à l'éducation permanente — Dépasser la sélection scolaire). Des journées d'étude sont organisées (en 1970 — TV en circuit fermé — La formation culturelle des cadres — L'enseignement des langues vivantes — Les notes et l'orientation scolaire — La mathématique moderne et la technologie éducationnelle — Les films d'enseignement — L'enseignement par ordinateur — La rentabilité de l'enseignement programmé).

Des séminaires se sont occupés du perfectionnement de la TV d'enseignement, de l'enseignement assisté par ordinateur, de cybernologie, d'enseignement programmé de l'algèbre, d'enseignement du cinéma, de la création de matériel pédagogique audio-visuel, d'analyses des objectifs de l'enseignement, des modes d'évaluation de l'enseignement de la sensibilisation à la dynamique des groupes.

Le GRETI a donc joué un rôle de pionnier dans la formation continue et la recherche pédagogique. Il pose pour nous Vaudois le problème de la semaine de cinq

jours, beaucoup de nos collègues ayant renoncé à participer aux journées d'étude du samedi en raison du congé à demander.

Signe de son efficacité, son président et son vice-président ont été appelés aux fonctions de directeur et de premier collaborateur de l'IRD.

Le GRETI, une institution qui permet à la Suisse romande de se maintenir dans le courant pédagogique mondial, qui mérite donc toute l'attention de la SPV qui en outre met des locaux à sa disposition aux Allinges.

Maurice Besençon.

Assemblée des délégués SPV

Mercredi 5 mai 1971, Hôtel de la Navigation, Lausanne, à 14 h. 15.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Nomination de membres honoraires.
4. Ratification des modifications des statuts de quelques sections.
5. Communications et propositions du Comité central.
6. Nomination d'un vérificateur des comptes et d'un suppléant.
7. Discussion des rapports des divers commissions et délégations.
8. Rétribution du C.C.
9. Propositions et vœux des sections.

Le Comité central SPV.

Nombre de délégués par section (président compris) : Lausanne 8 ; Vevey 3 ; Aigle, Morges, Nyon, Orbe, Payerne-Avenches, Yverdon 2 ; autres sections 1.

Rappel. Il est d'usage que tous les délégués participent au repas de midi organisé le jour du congrès : le prix en est payé par les caisses de sections et sera encaissé le jour de l'assemblée des délégués.

Bibliothèque pour tous lectures suivies

Avec l'assentiment du Département de l'instruction publique, service de l'enseignement primaire, le dépôt régional de Lausanne de la Bibliothèque pour tous se propose de mettre à la disposition des maîtres, à tous les degrés, des séries de livres (1 exemplaire par élève) qui pourraient faire l'objet de **lectures suivies**, à l'instar de ce qui existe depuis plusieurs années dans le canton de Neuchâtel.

La BPT ne peut réaliser son projet que si elle est assurée d'obtenir une certaine audience auprès des maîtres. C'est pourquoi elle demande à tous ceux d'entre eux que son idée intéresse de répondre au questionnaire ci-dessous, qu'ils voudront bien retourner avant le 1^{er} mai au président du comité régional, M. C. Mermoud, av. Haldimand 89, à 1400 Yverdon.

QUESTIONNAIRE

1. Si on vous en donnait la possibilité à des conditions avantageuses, proposeriez-vous à vos élèves des lectures suivies de récits complets ?
2. Quel est l'âge de vos élèves ?
3. Quel(s) titre(s) auriez-vous à nous proposer ?

Commission d'achats SPV

La commission d'achats a choisi :

des aspirateurs VOLTA

VOLTA TYPE U 150 DYNAMIC

acier — enroulement du câble automatique — moteur puissance 550 W. — vacuum 1800 mm. à la colonne d'eau — complet avec accessoires : 1 suceur combiné parquet - tapis + ramasse-fils — 1 suceur combiné rideau - meubles — 1 suceur allongé — 1 brosse à radiateur — 1 crochet pour la suspension.

Garantie : de fabrique une année, **5 ans sur le moteur.**
Prix : Fr. 515.— **Prix SPV :** Fr. 410.—.

Cet appareil mérite, selon l'Institut suisse de recherches ménagères (IRM), la mention « très bien ».

VOLTA TYPE U 191 SL

Seule différence avec le modèle U 150 dynamic : pas de système d'enroulement automatique.

Prix : Fr. 425.— **PRIX SPV :** Fr. 340.—.

... Et pour les célibataires,

VOLTA TYPE VOLTABOY

Modèle balai. Garantie de fabrique une année.

Prix : Fr. 178.— **PRIX SPV :** Fr. 140.—.

Remarques

- Livraison franco domicile par poste.
- Des prospectus seront envoyés à ceux qui le désirent (adressez une carte postale à la Commission d'achats SPV, s.v.p.).

ATTENTION ! CETTE OFFRE NE PARAÎT QU'UNE SEULE FOIS

BON DE COMMANDE FERME

l'adresser jusqu'au **26 mai 1971** (dernier délai) à :

Commission d'achats SPV, secrétariat SPV, Allinges 2, **1006 Lausanne.**

(Prière d'écrire en lettres majuscules)

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE EXACTE :	LOCALITÉ :
	(N° postal)
N° de téléphone :	Signature :
Je désire : _____ aspirateur VOLTA type _____ Prix SPV : _____	
_____ aspirateur VOLTA type _____ Prix SPV : _____	

QUI...

désirerait prendre un bain de soleil en quelques secondes ?

NOUVEAU ! Lampe de quartz à impulsion

Rabais min. : 25 %

Des prospectus seront envoyés à ceux qui le demandent (adressez une carte postale à la Commission d'achats SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne).

Délai : 10 mai 1971.

Ecole normale de Lausanne**CÉRÉMONIE DES PROMOTIONS
ET DE REMISE DES BREVETS 1971****Section des maîtres pour les classes primaires**

MM. Roland Bisang, Lausanne ; François Brousoz, Chexbres ; Jacques Chabanel, Alens ; Pierre-Alain Chessex, Lausanne ; Charly Clerc, Premier ; Jean-Pierre Donzé, La Chaux-de-Fonds ; Bernard Dürrer, Vevey ; Philippe Dutoit, Vevey ; Christian Gerber, Mont-sur-Rolle ; Pierre-Alain Glardon, Pully ; Charles Imsand, Lausanne ; André Isakovic, Cully ; Jean-Paul Lavanchy, Blonay ; Roger Lavanchy, Renens ; Daniel Lenherr, Lausanne ; Jean Longchamp, Lausanne ; Jean-Luc Lyon, Lausanne ; Marcel Monod, Lausanne ; Pascal Moullet, Lausanne ; Michel Parisod, Lausanne ; Albert Regamey, Bussigny-près-Lausanne ; Pierre-Alain Reichenbach, Aigle ; André Reymond, Le Sentier ; Roland Richard, Lausanne ; Pierre-Marc Rochat, Vevey ; Hervé Séchaud, Chexbres ; Roger Sordet, Luins ; Pierre Urfer, Crassier ; Francis Volken, Lausanne ; Michel Walther, Epalinges ; Francesco Zanone, Lausanne.

MM. Léonard Okitakenge et Michel Okoko reçoivent le diplôme pour l'enseignement privé.

Section des maîtresses pour les classes primaires

Mlles Francine Aebersold, Lausanne ; Viviane André, Vullierens ; Muriel Aubort, Lausanne ; Cécile Baechler, Crissier ; Mme Danielle Ballenegger, Lausanne ; Mlles Claudine Barbay, Renens ; Sylvie Barman, Lausanne ; Séverine Baud, Lausanne ; Marianne Bavaud, Crissier ; Madeleine Berdoz, Montreux ; Pascale Bernard, Genève ; Liliane Berruex, Les Moulins ; Madeline Bertholet, Les Moulins ; Catherine Betteux, Cheseaux ; Brigitte Bichsel, Montreux ; Daisy Borgeaud, Pully ; Josiane Bouillant, Pampigny ; Annelise Bovard, Lausanne ; Françoise Braissant, Lausanne ; Suzanne Bréchon, Nyon ; Françoise Cardinaux, Lausanne ; Mireille Champendal, Yens-sur-Morges ; Mme Roxane Delmonico-Cordey, Lausanne ; Mlles Annette Desgraz, Puidoux-Gare ; Antoinette Despland, Alens ; Christiane Dumas, Lausanne ; Astrid Ermatinger, Le Mont-sur-Lausanne ; Lise Estoppey, Vevey ; Jacqueline Fleury, Lausanne ; Catherine Gesseney, Lausanne ; Marianne Giroud, Lausanne ; Maryse Gonthier, Chavannes-près-Renens ; Christiane Gottraux, Lausanne ; Pierrette Grandchamp, Corseaux ; Yvette Grandchamp, Les Monts-de-Corsier ; Christiane Guex, Aigle ; Francine Guldenmann, Monthey ; Claire-Lise Hermin, Lausanne ; Denise Hubert, Prilly ; Madeleine Hugli, Lausanne ; Madeleine Husi, Prilly ; Monique Kuffer, Le Mont-sur-Lausanne ; Christiane Külling, Cully ; Anne Lador, Yverdon ; Dominique Landry, Neuchâtel ; Edith Lang, Lausanne ; Ariane Lee, Vallorbe ; Elisabeth Lehmann, Cully ; Anne-Marie Leyvraz, Lausanne ; Françoise Longchamp, Lausanne ; Edwige

Luginbühl, Bottens ; Nicole Maillard, Renens ; Nicolette Mange, Chavannes-près-Renens ; Sylvie Margot, Vevey ; Denise Matthey, Lausanne ; Lilia Melly, Crassier ; Françoise Mercet, Bassins ; Janine Meylan, Etoy ; Lise Meylan, Chardonne ; Catherine Meystre, Penthaiz ; Catherine Michaud, Lausanne ; Chantal Miglianico, Renens, Geneviève Monnard, Colombier-sur-Morges ; Béatrice Monney, Montreux ; Béatrice Monnier, Lausanne ; Janine Moulin, Aigle ; Jacqueline Muller, Crémières-sur-Chexbres ; Claudine Müller, Renens ; Paula Neuenschwander, Crissier ; Antoinette Nicod, Vulliens ; Jacqueline Nicolet, Vevey ; Germaine Oertle, Renens ; Mme Marianne Perier-Chappuis, Lausanne ; Mlles Marie-Claire Perraudin, Lausanne ; Françoise Perrier, Saint-Triphon-Village ; Mme Jacqueline Pfeiffer, La Tour-de-Peilz ; Mlles Chantal Pittet, Pully ; Evelyne Pittier, Sion ; Eliane Poget, Prangins ; Mme Catherine Pool-Gerhard, Leyzin ; Mlles Christine Rapaz, Bex ; Michèle Reichenbach, Lausanne ; Antoinette Reymond, La Tour-de-Peilz ; Colette Reymond, Les Bioux ; Françoise Reymond, Lausanne ; Christine Richoz, Lausanne ; Martine Rieder, Aigle ; Clairemonde Roch, Clarens ; Françoise Roh, Lausanne ; Monique Roulin, Pully ; Ariane Roy, Saint-Livres ; Catherine Schafroth, Aigle ; Suzanne Straubhaar, Olon ; Ariane Thalman, Lausanne ; Anne Marguerite Thévenaz, Vullierens ; Christine Thomas, Yverdon ; Anne-Catherine Veillon, Clarens ; Katia Vollmy, Lausanne ; Dominique Voruz, Renens ; Martine Wagnières, Lutry ; Kathia Wälti, Lausanne ; Liliane Widmer, Lausanne ; Françoise Zimmerli, Moudon ; Marianne Zutter, Morges.

**Section des maîtresses pour les classes enfantines
et semi-enfantines**

Mlles Micheline Curchod, Vufflens-la-Ville ; Carole Decker, Pully ; Christine Delarageaz, Vevey ; Michèle Freiburghaus, Penthalaz ; Anne-Christine Freymond, Saint-Cierges ; Dominique Josiane Glayre, Arnex-sur-Orbe ; Nadine Greffier, Nyon ; Danièle Grob, Morges ; Monique Groux, Pully ; Danielle Guex, Pully ; Josiane Henny, Lausanne ; Monique Joss, Prilly ; Mme Francine Lienhard-Addor, Verschez-les-Blanc ; Mlles Claudine Mange, Senarclens ; Eveline Matthey, Froideville ; Janine Monnet, Romanel-sur-Morges ; Laurence Röthlisberger, La Tour-de-Peilz ; Annelise Tauxe, Vevey ; Marlène Turrian, Lausanne ; Chantal Vettovaglia, Lausanne.

Section des maîtresses pour les classes de couture

Mlles Gabrielle Bessat, Gilly ; Suzanne Bissat, Lausanne ; Chantal David, Lausanne ; Heidi Friedrich, Lucens ; Sylviane Fürbringer, Lausanne ; Christine Genier, Lausanne ; Lise-Hélène Jaquet, Le Locle ; Annette Morier, Lausanne ; Marie-Claude Müller, Cernier ; Monique Reymond, Alens ; Marlène Rosazza, Lausanne ; Monique Schafroth, Aigle ; Line Verdon, Lausanne.

Au total : 188 brevets et 2 diplômes.

LISTES DES PRIX

Prix de la Conférence des maîtres : M. Daniel Lenherr.
Prix de la Société pédagogique vaudoise (excellence) : Mlle Madeline Bertholet.
Prix François Guex (pédagogie) : Mlles Edwige Luginbühl et Martine Wagnière.
Prix de la Société pédagogique vaudoise : Mlles Christiane Dumas, Ariane Lee, Anne-Catherine Veillon, Kathia Wälti, MM. Roland Bisang et Christian Gerber.
Prix F.-M. Grand (pédagogie en section enfantine) : Mlle Carole Decker.
Prix de l'Association des maîtresses enfantines et semi-enfantines vaudoises (pédagogie) : Mlles Monique Groux et Claudine Mange.

Prix Victor Hugo - Fondation Sensine (français) : Mlles Marienne Bavaud et Claudine Mange et M. Michel Parisod.
 Prix de la Conférence des maîtres (français) : Mlles Elisabeth Lehmann et Suzanne Straubhaar.
 Prix Ami Rosat (mathématiques) : Mlle Madeleine Husi.
 Prix de la Banque Cantonale Vaudoise (arithmétique) : Mlle Jacqueline Nicolet, MM. Jean-Luc Lyon et Albert Regamey.
 Prix Louis-Henri Pelet (histoire) : Mlle Jacqueline Fleury.
 Prix Bernard Dubosson (histoire) : Mlle Cécile Baechler.
 Prix Elisée Reclus - Fondation Sensine (géographie) : Mlle Sylvette Bovet et M. Gilbert Schöni.
 Prix du Dr Paul Jomini (sciences) : Mlle Danièle Grob.
 Prix Hermann Lang (chant) : Mlles Annelise Bovard, Christiane Guex et Jacqueline Muller.
 Prix Charles-César Dénéréaz (musique vocale) : Mlles Edwige Luginbühl et Laurence Röthlisberger.
 Prix de la Société cantonale des chanteurs vaudois : Mlle Anne-Catherine Veillon et M. Pierre-Alain Reichenbach.
 Prix de la Société vaudoise des beaux-arts (dessin) : Mlle Françoise Reymond et M. Francis Volken.
 Prix John Chappuis (travaux manuels) : Mlle Chantal Maire.
 Prix Auguste Grandchamp (travaux manuels) : M. Michel Berney.
 Prix Jeanne Mange (couture) : Mlle Françoise Perrier.
 Prix de l'Association cantonale des maîtresses de travaux à l'aiguille : Mlle Marlène Rosazza.
 Prix Elna-Maret Lausanne (couture) : Mlle Christine Genier.
 Prix de la Société cantonale vaudoise de gymnastique : Mlle Claudine Mürner et M. Roland Bisang.
 Prix Ernest Hartmann (gymnastique) : Mlle Claire-Lise Hermin.
 Prix de la Société vaudoise des maîtres de gymnastique : Mlle Chantal Pittet.
 Prix Jaques-Dalcroze (rythmique) : Mlles Suzanne Bréchon, Jacqueline Muller et Chantal Pittet.

AVMG, programme été 1971

- Natation** : initiation à l'utilisation d'un bassin d'enseignement de natation (démonstr. trav. classe plus entraînement pers.). Cité des enfants, Fondation Eben Hezer, Saint-Légier, 28 avril ou 5 mai 1971. Ch. Tardy, r. de Lausanne 57, 1110 Morges, tél. (021) 71 29 94.
- Jeu** : rugby (initiation technique et match démonstration club Albaladejo). Lausanne, 19 mai 1971. C.E. Golay, Châtelard 4, 1000 Lausanne, tél. (021) 34 80 59.
- Tournoi volley** : équipes masc., mixtes et d'élèves (EN, gymnase...). Lausanne (salles gym. Elysée), 26 mai 1971. M. Wespi, Nestlé 2, 1800 Vevey, tél. (021) 51 74 22.
- Tournoi football** : (en plein air, buts de handball, équipes de 6). Thierrens, samedi 12 juillet 1971. D. Meylan, Thierrens, tél. (021) 95 62 66.
- Alpinisme** : course en montagne avec guide (D. Darbellay). 19 et 20 juin ou 26 et 27 juin 1971, Valais. I. Riond, 1815 Baugy, tél. (021) 62 33 01.
- Natation** : finale cantonale des écoliers. Prilly, 30 juin 1971. A. Cuendet, 1008 Prilly, tél. (021) 24 76 07.
- Athlétisme** : finale cantonale des écoliers. Lausanne-Vidy, 25 septembre 1971. H. Rayroux, 1000 Lausanne, tél. (021) 24 83 51.
- Tournoi basketball** : Lausanne (Elysée), 29 septembre 1971. J. Delessert, 1020 Renens, tél. (021) 34 61 66.
- Courses orientation scolaires régionales**, septembre - octobre 1971.

- Orientation** : finale cantonale des écoliers (1^{re} édition). Puidoux-Chexbres, 21 octobre 1971. J.-P. Gaillard, 1604 Puidoux, tél. (021) 56 16 47.
- Gym. et sport dans le terrain** : cours séminaire SPV. Crêt-Bérard, durant la semaine du 25-31 octobre 1971. P. Vuille, 1800 Vevey, tél. (021) 51 92 17.
- Tournoi handball** : Lausanne (Pavillon des Sports), début novembre 1971. J.F. Ceppi, 1000 Lausanne, tél. (021) 26 03 51.
- Gym. artistique** : trampoline et minitramp. Ecublens, 17 novembre 1971. P. Schaub, 1024 Ecublens, tél. (021) 34 41 33.

N.B. — Le programme des cours sera publié dans l'« Education physique », le « Bulletin officiel » et l'« Educateur ».

Chaque cours (ou manifestation) fera l'objet d'un rappel dans l'« Educateur ».

La liste complète des courses d'orientation sera publiée ultérieurement.

Pour l'AVMG, le chef technique d'été :
J. Riond.

COURS D'INITIATION AU RUGBY

Lieu : terrain de Chavannes-Renens.

Date : mercredi 19 mai 1961, à 14 heures. Rendez-vous à 13 h. 45.

Inscriptions auprès de : Cl.-E. Golay, Châtelard 4, 1004 Lausanne.

COURS DE NATATION EN BASSIN D'APPRENTISSAGE COUVERT 5 MAI 1971

Le nombre de ces installations, quasi inexistantes à ce jour dans le canton, est appelé à un développement considérable. Les méthodes d'utilisation différant passablement de celles pratiquées au bord des piscines de plein air, il est nécessaire que les enseignants (spécialisés et surtout non-spécialisés, car ce seront eux essentiellement qui seront concernés) soient informés des diverses possibilités qu'offrent ces installations, connaissent les différents modèles existant à ce jour et puissent stimuler certaines autorités encore réticentes.

A cet effet l'AVMG organise un cours d'initiation à l'utilisation d'un bassin d'enseignement, **ouvert à tous, nageur ou non-nageur** (profondeur max. du bassin 120 cm !). Ce cours aura lieu le mercredi après-midi 5 mai 1971, à 14 heures à la « Cité des Enfants » fondation Eben Hezer à Saint-Légier-sur-vevey (entrée de l'autoroute). **Inscription auprès de Ch. Tardy, r. de Lausanne 57, 1110 Morges. (Tél. (021) 71 29 94.)**

Pour l'AVMG, le chef technique d'été : J. Riond.

Louez votre maison à des professeurs hollandais/anglais. Possibilité d'échange ou location. E. B. Hinloopen, prof. d'anglais, Stetweg 35, Castricum, Pays-Bas.

genève

Tout article ou communiqué concernant la rubrique **genevoise** doit désormais être adressé au nouveau correspondant : Jean Mermoud 12, chemin de la Grande-Gorge 1255 VEYRIER-GENÈVE

Communiqué rectificatif

Par souci de simplification, nous avons présenté le point de vue de la DEP sous le titre **PROPOSITIONS DEP** (« Educateur » N° 10, pp. 215-216).

Or, les différents points traités, s'ils émanent bien d'un **rapport de situation** remis par la DEP à la SPG ne doivent pas être considérés comme des **propositions fermes** mais comme **DES ESQUISSES POSSIBLES**.

Nous admettons en effet bien volontiers que, avant de formuler des propositions concrètes, la DEP a entamé le dialogue avec la SPG et qu'au niveau des séances de délégations, nous avons déjà trouvé un terrain d'entente sur plusieurs points.

Le comité.

Revalorisation des traitements du personnel enseignant genevois

Dans l'« Educateur » N° 8 du 5 mars dernier, je vous ai fait part des principaux résultats obtenus en ce qui concerne notre revalorisation provisoire. Quelques points de détail étaient encore en discussion. Ils sont maintenant réglés et je suis à même de vous apporter les précisions suivantes :

1. MAITRESSES ENFANTINES

Le dernier écart avec les enseignants primaires était de 9,39 %. Nous avons demandé un écart constant de 7,34 % sur l'ensemble de la carrière. Nous n'obtenons que la réduction de l'écart en début de carrière (au départ, 7,08 %), ce qui, sur l'ensemble de la carrière, représente un léger rapprochement puisque la moyenne passe de 11,08 % à 10,74 %. C'est peu, mais cela représente pour l'Etat une dépense supplémentaire de 400 000 francs. En effet, les maîtres de disciplines spéciales, les maîtresses de travaux à l'aiguille et les suppléants, bénéficient des mêmes améliorations (voir tableau p. 169, « Educateur » N° 8).

2. MAITRES DE METHODOLOGIE

Une seule modification est apportée au tableau de la page 169. Au point 3.) Maîtres de méthodologie avec diplôme de CG : ces maîtres seront classés au niveau des instituteurs primaires. Ils passent donc de l'indice 96,84 en début et 96,48 en fin de carrière à l'indice 100.

Ces mesures sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 1971. Elles doivent toutefois être ratifiées par le Grand Conseil lors d'une prochaine séance. Si tout se déroule normalement, le règlement du rétroactif pourra intervenir à fin juin. Dans le cas contraire, il faudra vous armer de patience, car pour des raisons techniques, la comptabilité ne sera en mesure de nous payer qu'en novembre.

3. REVALORISATION DES INDEMNITÉS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Pour ce poste 3, l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} septembre 1971.

Titre	Montant actuel	Proposé	Augmentation en Fr. en %
Indemnité résidence A	960.—	1060.—	100.— 10,42 %
Indemnité résidence B	480.—	530.—	50.— 10,42 %
Maîtresses enfantines chargées en même temps d'élèves de la division préparatoire et de la division inférieure	735.—	810.—	75.— 10,20 %
Classes spécialisées Classes d'application Enseignement méthodo- logique (maîtres spé- ciaux)	1120.—	1350.—	230.— 20,54 %
(Ce % plus élevé est motivé par le fait que ce poste avait été « oublié » lors d'un précédent ajustement.)			
Maître principal :			
Indemnité de base	700.—	800.—	100.— 14,29 %
Indemnité par classe	112.—	130.—	18.— 16,07 %

En outre les indemnités journalières versées aux maîtres qui reçoivent des stagiaires dans des écoles autres que celles d'application, sont également ajustées. La demi-journée passe de 10 francs à 15 francs.

Nous sommes en mesure de croire que, même si nous n'avons pas obtenu entière satisfaction sur tous les points de détail de nos revendications, l'ensemble de ces augmentations sera accueilli avec plaisir par le corps enseignant enfantin et primaire genevois.

Jean Mermoud.

La sensationnelle nouvelle télécabine des

Marécottes à La Creusaz

vous fait admirer toutes les Alpes, du Mont-Blanc au Cervin. Piscine et zoo alpestres.

Chorale mixte folklorique de Genève,

« L'ECHO DU VALAIS »

cherche, pour la prochaine saison 1971/1972,

directeur de chant

pouvant venir un soir par semaine à Genève.

Faire offres à M. Francis SOLIOZ, président, 31, rue de Vermont, 1202 Genève.

neuchâtel

Bulletinier : Georges Bobillier, Jeanneret 39a, 2400, Le Locle, téléphone (039) 31 32 29.

Signez l'initiative

Les trois grandes centrales syndicales de Suisse, dont l'USS, viennent de lancer une initiative constitutionnelle visant à introduire dans la Constitution fédérale un alinéa ainsi conçu :

« La Confédération a le droit de légiférer...
...sur la participation des travailleurs et de leurs organisations aux décisions dans les entreprises et les administrations. »

Voici pas mal d'années que nos associations, tant cantonales que romande revendiquent ce droit. De sérieux progrès ont déjà été réalisés, sur le plan cantonal en tout cas. Sur le plan romand, après beaucoup d'insistance, la SPR a obtenu la participation de droit aux travaux de CIRCE, au Conseil de direction de l'IRDP. Il n'en va hélas pas de même sur le plan régional ou communal. Trop souvent encore, les enseignants sont volontairement tenus à l'écart des travaux des commissions d'écoles. Les collègues de Boudry en savent quelque chose... et ceux du Val-de-Ruz également ! Cette initiative mérite donc votre appui.

GB.

La voix des enseignants

Consultation, participation, ne sont pas pour les pédagogues que nous sommes, des mots sans portée pratique. De plus en plus, par la voix des sections, ou de manière isolée, les enseignants font clairement entendre qu'ils souhaitent être associés à toutes les discussions et décisions qui concernent l'école et l'enfant.

La presse quotidienne s'en fait parfois l'écho, avec plus ou moins de bienveillance, souvent sur la base d'informations fragmentaires.

AU LOCLE

Une lettre circulaire de la commission scolaire aux parents des élèves, concernant les loisirs des jeunes, en relation avec la fréquentation des bars à cafés, et le trop volumineux argent de poche dispensé par certains parents, a provoqué un semblant d'enquête journalistique s'étendant sur une page de l'Impartial.

La SPL est indirectement à l'origine de la lettre de la commission scolaire. C'est en effet, à la suite de l'enquête menée par une commission interne, que la section du Locle a soumis le problème des loisirs des écoliers à la commission scolaire. Cette dernière a suggéré la constitution d'une commission d'étude tripartite : autorités-parents-enseignants, proposition à laquelle la SPL a donné son accord. La SPL a, du reste, continué son action, en axant son étude plus particulièrement sur l'organisation du Foyer des jeunes, soucieuse d'en faire un instrument qui corresponde véritablement aux besoins.

AU VAL-DE-RUZ

Le conseil scolaire du Val-de-Ruz, autorité intercommunale qui préside aux destinées de l'école secondaire en passe de devenir « centre multilatéral » avait établi un projet de règlement de discipline, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il présentait un caractère archaïque. Bien entendu,

il n'était venu à personne l'idée que les enseignants, ceux-là même qui seront chargés de le mettre en application, pourraient éventuellement avoir quelques idées en la matière.

La section du Val-de-Ruz de la SPN, dans une lettre circonstanciée a fait remarquer cette regrettable lacune. Elle ne s'est toutefois pas contentée de jouer les dignités outragées, mais a mis en relief dans le détail toutes les incongruités et caducités du projet. L'autorité en question n'avait du reste pas plus songé à associer les parents que les éducateurs, à l'élaboration de ce document.

On se trouvait en présence d'un de ces bons vieux textes dans lesquels l'école a avant tout un caractère répressif et disciplinaire, et où la première qualité exigée du maître est d'être un expert manieur de férule.

Mais, où le document incriminé devient véritablement dangereux, c'est quand il tente de substituer l'autorité scolaire à la responsabilité et à l'autorité familiales. Il faut certes admettre que cela peut devenir nécessaire dans certains cas d'exception, là où l'environnement familial fait défaut de façon flagrante. Enfin, le projet ne tient nul compte du but final de toute éducation, y compris celle dispensée par l'école, à savoir : assurer à l'enfant, donc au futur adulte, son autonomie, une méthode de travail et un sens des responsabilités qui en feront un être actif et apte à juger.

La section du Val-de-Ruz conclut en proposant la constitution d'une commission paritaire composée des représentants des autorités, des parents et du corps enseignant, chargée d'élarguer, de commenter et de modifier le règlement imputé.

Cette voix a été entendue puisque, la presse a fait état de cette intervention et que le principe de la collaboration a été admis.

A LA CHAUX-DE-FONDS

L'ouverture du nouveau Gymnase, au Bois-Noir, quartier relativement excentrique a incité la commission scolaire à envisager une nouvelle répartition horaire des temps d'enseignement, en tenant compte notamment des horaires des CFF, pour les élèves de l'extérieur et de la capacité des transports en commun, pour les Chaux-de-Fonniers.

Provisoirement, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement du nouveau centre scolaire Numa-Droz, lequel sera construit sur l'emplacement de l'actuel collège primaire, aujourd'hui en démolition, 17 classes du degré secondaire inférieur seront logées au Bois-Noir.

Dans son nouveau plan, la commission scolaire a donc inclus l'ensemble des classes de ce degré.

Ne tenant compte que des conditions matérielles, la commission scolaire avait décidé d'introduire dès la rentrée 1971 un horaire qui préconisait une diminution des périodes le matin, avec leur report l'après-midi.

Pédagogiquement, on sait que les heures de fin d'après-midi sont de loin les moins favorables à un enseignement fructueux. C'est ce qu'on fait valoir nos collègues de la SPN et du syndicat VPOD, plus particulièrement les titulaires de classes préprofessionnelles. D'autre part, les nouvelles dispositions avaient été prises sans que l'avis d'aucun enseignant n'ait été sollicité. Nos collègues se sont donc opposés au principe, se réservant la possibilité d'observer une attitude plus ferme encore, au cas où la proposition de

la commission scolaire serait mise en application sans nouvel examen.

La réaction des collègues a provoqué, après une entrevue animée la convocation d'une nouvelle commission scolaire, laquelle a admis le bien-fondé des propositions émanant des enseignants. Finalement, il a été décidé que seules les classes provisoirement logées au Bois-Noir seraient soumises au nouvel horaire, alors que, dans les autres collèges l'ancienne répartition pourra être maintenue.

Encore un exemple qui démontre qu'il aurait été plus simple d'associer le corps enseignant aux discussions et aux travaux, dès le début.

GB.

Connaissez-vous la SPN ?

Depuis l'année dernière, le Comité central a décidé de renouer avec une tradition qui avait été abandonnée. D'entente avec la direction de l'Ecole normale cantonale, quelques responsables de la SPN prennent un premier contact avec les étudiants de l'EN qui sont à la veille d'obtenir leur certificat pédagogique. Il ne s'agit pas encore d'une véritable propagande, mais d'une présentation de notre association dans ses diverses activités et dans ses rapports avec le monde du travail et les sociétés sœurs.

Selon une convention passée entre la SPN et la direction de l'EN, nos futurs collègues ne pourront adhérer à la SPN avant d'avoir obtenu leur certificat.

La propagande et le recrutement sont le fait des sections. C'est, en effet, dans les collèges, au bénéfice des relations de travail et de camaraderie que l'accent doit être mis sur la nécessité de faire partie de la SPN, seul moyen pour les enseignants des niveaux primaire et préprofessionnel de faire entendre leur voix. Le samedi 29 mars, au laboratoire de recherches horlogères, l'Ecole normale avait mis à disposition de la SPN, sa dernière volée d'étudiants. La présentation générale de la SPN a été assurée par le président central Claude Zweijacker. François Bourquin, délégué SPN au cartel cantonal VPOD, présenta l'option syndicale de la majorité de nos membres, Georges Bobillier, membre du CC/SPR, brossa un bref tableau de l'activité et des relations de l'Association faîtière de Suisse romande, et André Chardonnens, président de la Société de perfectionnement pédagogique, parla de l'action menée par la SNPP, sous-section de la SPN, notamment, de l'organisation et de la mise à disposition de cours de perfectionnement, la plupart subventionnés par les pouvoirs publics.

Nous remercions le directeur de l'EN, M. J.-M. Zaugg et ses collaborateurs, d'ailleurs tous membres de la SPN, d'avoir facilité ce premier contact.

Recrues

Au début de l'année 1971, les collègues suivants ont demandé leur admission dans la SPN :

Mmes, Milles, MM. : Monique Perret, à Neuchâtel, Renée Fischer, Mary-Claude Martinet, à Saint-Blaise, Guy Meinguet, Annette-Andrée Perrenoud, Katy Dubois, à Boudry, Nicole Meyrat, à Marin, Abdalla Ohnet, à Bôle, Hélène Savoja à Montalchez, Marie-Josée Fornoni, à Corcelles, Denise Donzé, à La Chaux-de-Fonds, Marlyse Peçon et Claude Philippekin au Locle.

Nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue, et espérons qu'ils trouveront dans la SPN l'appui, l'amitié, la collégialité qui facilitent le travail et raffermissent le sentiment d'appartenir à une communauté vivante, animée d'un haut idéal.

GB.

Assurance maladie

De nouvelles dispositions statutaires aux contrats d'assurances maladie collectives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1971.

Les modifications ci-dessous émanent de la « Chrétienne sociale suisse » dont le siège est à Lucerne.

1. LIMITES D'AGE

La limite d'âge pour les nouvelles admissions a été portée à 60 ans (jusqu'ici 55 ans).

La limite d'âge pour les augmentations d'assurance a été portée à 65 ans (jusqu'ici 55 ans).

2. POSSIBILITÉ D'ASSURANCE

Jusqu'à présent, il était prévu dans les contrats des montants maximums assurables pour les personnes âgées de plus de 55 ans, pour l'assurance indemnité journalière et les assurances supplémentaires d'hospitalisation.

Dès le 1^{er} janvier 1971, des augmentations d'assurances peuvent être demandées jusqu'à 65 ans.

3. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Afin de permettre aux anciens sociétaires d'adapter encore leur assurance à l'évolution actuelle des frais d'hospitalisation, il est offert aux personnes qui sont entrées dans la caisse avant l'âge de 50 ans mais qui ont dépassé aujourd'hui l'âge de 65 ans de conclure une assurance supplémentaire pour frais d'hospitalisation, jusqu'à fin 1972.

Rappelons que les membres de la SPN peuvent adhérer au contrat collectif passé entre la SPN et les caisses « Fraternelle de Prévoyance » et « Chrétienne sociale suisse ».

Les collègues syndiqués à la VPOD peuvent s'assurer collectivement auprès de la « Société suisse de secours mutuels Helvetia ».

GB.

Dans nos sections

DISTRICT DE NEUCHÂTEL

Comité pour 1971

Président : François Bourquin ; vice-présidente M^{me} Roxan Marti ; caissier : Michel Girard ; PV et joies annexes : Alain Thiébaud ; déléguée au CC : M^{me} Roxan Marti ; suppléant et joies annexes : Francis Houriet ; assesseurs : M^{me} M.-J. Ecabert et M. Michel Pfahler.

Extraits du rapport du président

Au 1^{er} mars 1971, la section de Neuchâtel comptait 160 membres, dont 68 affiliés à la VPOD. L'augmentation par rapport à 1970 est de 6 unités. Un effort de propagande sera entrepris au cours du premier trimestre de la prochaine année scolaire.

L'année 1970-1971 a été celle de l'étude de plusieurs revendications de base du corps enseignant. Si certaines sont sur le point d'aboutir, d'autres nécessiteront encore un gros travail.

Une enquête interne a révélé que 72 % du corps enseignant de la ville est favorable à l'introduction de la semaine de cinq jours. Sur le plan du district, seule la ville de Neuchâtel n'est pas encore au bénéfice de cette mesure... Le résultats de l'enquête a été transmis à la Direction des écoles.

La participation des enseignants aux débats des commissions scolaires est à une exception près un fait établi dans les communes du district. Il y a cependant, d'une commune à l'autre des différences quant au degré de représentation accordé aux collègues. Etant donné qu'il n'existe aucune base légale en la matière, il faut avoir recours à des arrangements qui peuvent différer selon les endroits.

A Neuchâtel-Ville, la SPN vient de déposer un projet de délégation permanente de quatre membres jouissant des mêmes droits à l'information que les autres commissaires.

L'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire, sous l'angle de la multilatéralité a fait l'objet depuis bientôt trois ans des préoccupations du comité. Différentes démarches d'information ont été entreprises (un premier bilan peut se résumer en une position de « oui, mais... »).

Ces consultations aboutiront à un rapport objectif traitant à la fois des implications de la multilatéralité au niveau de l'élève, du maître et de l'association professionnelle dans sa structure actuelle.

L'augmentation des cotisations dues à la VPOD n'a, jusqu'ici, eu aucune incidence sur les contributions demandées à chaque membre. On peut cependant prévoir, qu'une restructuration de la SPR reposera le problème pour 1972.

Une proposition de la section à l'assemblée des délégués vient d'aboutir. Notre collègue Michel Pfahler présidera et animera une commission Département - SPN - Fédération des consommatrices, dont la tâche consistera à étudier les possibilités de développer l'esprit critique de l'enfant, face à la publicité.

L'attribution du prix pédagogique à Mlle Lily Vuille par la commission ad hoc a été un motif de joie pour la section.

La direction a consulté maîtres et élèves au sujet de la phase expérimentale des activités complémentaires à option. Dans un domaine parallèle, les collègues Weil, Pozzetto, Calame et Othenin-Girard ont organisé, en collaboration avec les titulaires intéressés, le programme des travaux manuels pour les 4^e et 5^e primaires ainsi que pour la 1^{re} MP.

Une soirée cinéma, en collaboration avec les ciné-clubs locaux et le ciné-club des écoliers, avec les réalisateurs Ernest et Gisèle Ansorge, et la traditionnelle course de section selon la formule rallye, ont connu une honnête fréquentation.

Un week-end à skis sera à nouveau proposé.

Le président Bourquin conclut son rapport par ces mots : « Les grands problèmes demeurent et devront dans le courant de l'année faire l'objet d'un effort constant pour être — sinon menés à chef — au moins sérieusement étudiés. Nous avons besoin non seulement de votre confiance mais aussi de vos opinions et surtout de votre participation. Nous y ferons appel aussi souvent que possible.

GB

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

jura bernois

Toute correspondance doit être envoyée au correspondant jurassien, M. Francis BOURQUIN, ch. des Vignes 5, 2500 Bienne, tél. (032) 2 62 54.

Avis de la rédaction

Notre collègue Francis ERARD appelé à la direction de « Pro Jura », Office jurassien du tourisme, cesse dès maintenant de fonctionner en tant que correspondant jurassien de l'« Educateur ». Nous tenons ici à le féliciter pour cette nomination et à le remercier de l'excellent travail accompli. Par l'abondance des matières judicieusement choisies qu'il faisait paraître dans le bulletin corporatif, il a su informer et intéresser ses collègues du Jura et ceux de toute la Romandie. Conservant son mandat de député du district de la Neuveville, nous sommes persuadés qu'il continuera, comme par le passé, de défendre les intérêts de notre école.

Son successeur, M. Francis Bourquin de Bienne, à qui nous souhaitons un plein succès dans l'accomplissement de son travail, assurera la responsabilité de la partie jurassienne dès la parution du N° 16. Il s'agit dès maintenant de lui adresser toutes les communications ou tous les articles destinés à l'« Educateur », partie corporative.

F. Bourquin.

Ecole normale – Delémont

Nouvelle organisation des études des candidates maîtresses enfantines (jardinières d'enfants)

Les candidates à l'enseignement en classes enfantines sont rendues attentives à l'annonce de la création d'une nouvelle organisation des études de l'Ecole normale de Delémont dès l'automne 1971.

Convention : La convention signée le 11 février 1971 par les chefs de Départements d'instruction publique des cantons de Berne et Neuchâtel confie à l'Ecole normale de Delémont la formation des maîtresses enfantines (jardinières d'enfants) du canton de Neuchâtel aussi.

Durée et contenu des études : Les études seront prolongées de deux semestres et dureront trois ans. Le plan d'étude peut être obtenu auprès de l'Ecole normale de Delémont.

Age d'admission : 16 ans révolus au 30 juin 1971.

Inscription : Le cours est, en principe, ouvert aux jeunes filles suisses, originaires des cantons de Berne ou Neuchâtel ou domiciliées dans l'un de ces deux cantons. Les Départements d'instruction publique du canton de domicile sont compétents pour accorder des dérogations à cette règle.

Délai d'inscription : Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 août 1971 à l'Ecole normale, service des admissions, 2800 Delémont, 2, faubourg des Capucins, tél. (066) 22 16 28.

Date du concours d'admission : Le concours d'admission aura lieu dans la quinzaine du 1^{er} au 15 septembre 1971.

Début du cours : Octobre 1971.

Renseignements : Tous les renseignements concernant la nouvelle organisation des études, les termes de la convention avec le canton de Neuchâtel, la procédure d'admission ou le contenu des études sont à demander à la direction de l'Ecole normale, service des admissions, 2800 Delémont.

Le directeur de l'Ecole normale :
Jacques-A. Tschoumy.

Ecole normale de Porrentruy

L'ACHÈVEMENT DU GROS ŒUVRE DE LA NOUVELLE ÉCOLE

Avant de présenter son rapport annuel sur la marche de l'école, M. Edmond Guéniat, docteur ès sciences et directeur, souhaita la bienvenue à ses hôtes et excusa l'absence de M. Simon Kohler, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique, retenu par d'impérieuses obligations, de même que celle de M. Maurice Petermann, président de la commission d'école, qui, en sa qualité d'inspecteur devait participer à deux cérémonies de mises à la retraite d'instituteurs.

Retraçant les événements majeurs qui marquèrent l'année scolaire 1970-1971, M. Guéniat se réjouit de l'achèvement du gros œuvre de la nouvelle école normale. Cependant, devait remarquer le directeur, nous avons ressenti « une grosse déception en ce qui concerne les installations de gymnastique. Le projet de construire une halle de gymnastique à notre propre usage, à partager avec l'Ecole normale des maîtresses ménagères, et dotée d'un bassin de natation, a été momentanément abandonné au bénéfice de l'étude d'un vaste projet en commun avec l'école cantonale. Ce sont des facteurs psychologiques et de politique financière qui ont amené M. Kohler à préférer cette solution, notre projet pouvant être repris si les tractations compliquées qu'entraînent cette étude ne parviennent pas à chef. Cette décision fut prise le 26 novembre 1970. L'on peut donc prévoir que, durant 5 ans au moins, les choses iront pour nous de mal en pis dans l'organisation de nos cours de gymnastique, la mise à disposition des halles existantes, l'élaboration de nos horaires. »

LE DÉPART DU D^r FERLIN

« A peine le nouveau corps enseignant s'était-il mis à l'œuvre — avec un zèle et une bonne volonté que nous nous plaisions à souligner — que de nouveaux changements s'imposaient. Ainsi, le D^r Ferlin de nouveau mettait sa démission, après avoir œuvré avec distinction de 1957 à 1971 dans l'enseignement de l'hygiène, cette discipline dont l'importance ne cesse de croître. Nous lui adressons aujourd'hui nos remerciements les plus sincères, les plus cordiaux, et lui exprimons, en même temps, notre profond regret de le voir nous quitter. Son remplacement pose un problème délicat puisque, jusqu'à ce jour, aucun médecin de la place n'a répondu à notre appel. Le D^r Ferlin a pris place, avec ses prédécesseurs, dans la galerie des médecins qui dispensèrent à nos futurs instituteurs leur humanisme et leur savoir, les D^{rs} Ceppi et Juillard, chez qui vibraient la fibre pédagogique et l'amour de la jeunesse. » Et M. Guéniat de remettre au D^r Ferlin un ouvrage dédié en souvenir de ses années d'enseignement à Porrentruy, avant de poursuivre : « Le vide laissé par le pasteur Gonseth fut comblé par le pasteur Lüthi, ancien élève de l'Ecole normale, qui déploie parmi nos élèves ses hautes qualités humaines dans le meilleur esprit œcuménique et dans la ligne de ses prédécesseurs qui, tous, surent amener dans notre école cet élément de compréhension réciproque indispensable à la formation spirituelle de nos futurs enseignants. »

Enfin, M. Guéniat prit officiellement congé de M. René Bourquin, professeur de mathématiques depuis 1931. Bien qu'étant mis au bénéfice de la retraite à partir du 1^{er} octobre 1970, M. Bourquin a bien voulu continuer son enseignement dans la classe de raccordement. Un volume dédié fut remis à ce maître dont la bonté, la bienveillance, conquièrent le cœur de tous ses anciens élèves comme de ses collègues.

M. Bourquin sera remplacé par M. Bernard Nappez, actuellement candidat au brevet secondaire, nommé maître de mathématiques à l'Ecole secondaire des jeunes filles, où il entrera en fonctions en octobre prochain.

Puis M. Guéniat commenta le nouveau plan d'études des écoles normales, « qui n'entraînera pas une révolution dans notre école, attendu qu'il est conçu dans la ligne de notre propre plan d'études ».

S'adressant aux élèves de 1^{re} classe, M. Guéniat leur souhaita plein succès dans leur œuvre d'éducateurs. Il remit ensuite divers prix aux élèves qui s'étaient distingués tant par leurs travaux que par le soin avec lequel ils avaient assumé leurs charges au sein de la communauté.

CE QUE L'ON ATTEND DE FUTURS INSTITUTEURS

Prenant la parole, M. René Steiner, président de la Commission du brevet d'enseignement primaire, s'adressa en ces termes aux nouveaux instituteurs : « J'éprouve le besoin, non pas de vous faire un discours, mais de vous dire en toute simplicité, ce que l'on attend de vous. Les autorités, responsables de l'instruction publique à tous les niveaux, attendent de vous que vous fassiez votre devoir intelligemment et consciencieusement, que vous vous adaptiez aux réformes profondes de l'enseignement. Les parents attendent de vous que vous preniez en main la part de l'éducation de leurs enfants qui leur échappe de plus en plus, que vous les secondiez activement dans la préparation de l'avenir de leurs enfants, en les instruisant et en formant leur caractère, en en faisant des hommes. Les enfants aussi attendent quelque chose de vous, inconsciemment, et sans pouvoir le définir. Ils attendent de vous que vous les aimiez, que vous soyez justes, patients, exigeants et compréhensifs. Ils sont des juges inexorables, impitoyables. »

« La clé du succès de votre carrière pédagogique est en vous. Prêchez par l'exemple en tous les domaines, parmi lesquels je relèverai celui de la tenue et de l'éducation. Les enfants se souviennent toute leur vie de leur régent. Jusqu'à un âge avancé, ils parleront avec respect de leur maître si celui-ci fut bon, juste, exigeant et compétent. »

L'HOMMAGE A M. GUÉNIAT, DIRECTEUR

Puis M. Steiner exprima sa gratitude aux professeurs, anciens et nouveaux, qui ont conduit les nouveaux diplômés au succès, rendant un hommage particulier « à M. le directeur Guéniat qui se trouve probablement en ce jour en face de la dernière volée de normaliens qui reçoivent le brevet sous sa direction. Lui et moi nous sommes des amis d'enfance. Je le connais donc bien. Il est un scientifique, recherchant dans tous les domaines de son activité le juste et le vrai. Sa conscience professionnelle est sans failles. Elle marque tout ce qu'il entreprend. Il est foncièrement bon, compréhensif et désintéressé. Sa tâche de directeur de la formation professionnelle à l'Ecole normale, il l'a assumée en s'y donnant pleinement, corps et âme. Pour lui, former des instituteurs, ce fut la tâche de sa vie, le couronnement de sa belle carrière. M. Guéniat a été secondé d'une manière exemplaire par M^{me} Guéniat, et je crois que, dans les con-

ditions où la direction de l'école a dû travailler depuis quelques années, seule cette collaboration de tous les instants a permis de tenir envers et contre tout. Les difficultés étaient considérables et les conditions de travail pénibles.»

En conclusion de son hommage, M. Steiner remit une gerbe de roses à M^{me} Guéniat, au nom de la Commission des examens pour qui « l'Ecole normale de Porrentruy fut toujours la maison où il faisait bon revenir ».

Au nom de ses camarades nouvellement diplômés, M. Jean-

Denis Henzelin adressa un merci bien senti au directeur et à la directrice de l'école qu'ils allaient quitter tout à l'heure, sans oublier les professeurs qui les avaient formés.

La chorale de l'école se produisit encore, prouvant une nouvelle fois l'éclectisme et la sûreté de son nouveau directeur. Puis les invités se rendirent à la salle à manger de l'école où M. et M^{me} Guéniat, offrirent une réception, charmant prélude aux vacances pascales.

P. H.

Campagne d'information au Foyer jurassien d'éducation

L'opinion publique a été sensibilisée aux problèmes soulevés par l'enfance inadaptée, notamment grâce aux efforts incessants des associations de parents, à l'organisation de journées nationales en faveur des handicapés physiques ou mentaux. La presse, la radio et la télévision apportent régulièrement leur concours à cette information de base.

INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

L'organisation scolaire normale, primaire et secondaire, répond aux besoins et aux possibilités du 75 % de la population enfantine ; elle donne accès à des formations permettant l'intégration professionnelle et sociale. Les autres enfants, environ le 25 % doivent pouvoir bénéficier de mesures scolaires spéciales ; pour la plupart d'entre eux, la fréquentation d'une classe spéciale publique, dite aussi classe auxiliaire, rattachée à l'école primaire locale ou régionale, constituera un moyen de rattrapage ou de réadaptation adéquat.

Les enfants dont le quotient d'intelligence se situe entre la moitié et les trois quarts de la normale sont en principe susceptibles d'apprendre à lire, écrire et calculer élémentairement dans des classes pour scolarisables du type « Foyer jurassien d'éducation » à Delémont ; une formation professionnelle initiale et un encadrement éducatif spécialisé susceptibles de valoriser leurs aptitudes particulières, leur permettront également de subvenir à leurs besoins et d'acquiescer une autonomie suffisante pour devenir des membres utiles de la société, sans protection spéciale à l'âge adulte. Certains enfants pratiquement éduqués, ne peuvent pas, en raison de leur quotient d'intelligence inférieur à la moitié de la normale, accéder aux valeurs de la lecture ; ils sont néanmoins accueillis dans des établissements spécialisés du type « Plein Soleil » à Delémont où ils acquièrent un maximum de connaissances pratiques des actes essentiels de la vie ; ils trouvent ensuite leur participation enthousiaste au monde du travail en œuvrant dans des ateliers protégés comme l'atelier des « Castors » à Delémont.

Au terme d'une législation qui régit la scolarisation et la formation professionnelle des handicapés mentaux, l'Assurance invalidité fédérale et le canton subventionnent toutes ces mesures.

INFORMATION

L'efficacité de l'enseignement spécialisé dispensé aux débilés mentaux tient en premier lieu dans une large information.

Au cours d'une semaine de la « porte ouverte », les collaborateurs du Foyer jurassien d'éducation ont invité les parents à assister à la vie du groupe éducatif, à l'activité de la classe. Par la connaissance des besoins réels de leur enfant, les parents peuvent être appelés à jouer un rôle considérable dans la réussite de la réadaptation.

Dans les semaines à venir, les instances de placement et les services sociaux jurassiens seront invités au Foyer jurassien d'éducation pour y discuter des critères d'admission,

but, moyens et conditions de l'enseignement spécialisé. L'intégration professionnelle et sociale et les collaborations extérieures qu'elles sous-entendent seront également évoquées.

L'information doit s'étendre à la population en général. Elle vise à répondre notamment aux questions angoissées des parents qui, faute d'en connaître les modalités, ne savent comment offrir à leur enfant la scolarisation qui correspond à son type de handicap et à son degré d'insuffisance mentale. La précocité du dépistage, la justesse des mesures appliquées, sont souvent déterminantes pour l'adaptation des enfants à la société, et plus tard, l'intégration dans un secteur économique.

Conscient de cette nécessité, le Foyer jurassien d'éducation a établi, récemment, un contact direct avec la population jurassienne par le truchement d'un spectacle public, intitulé ki-mobile.

TRIBUNE LIBRE

Dans l'« Educateur » N° 10 du 19 mars dernier, nous avons publié en pages 226 et 227 sous la signature de son auteur M. Pierre Henry, un article intitulé « Et si la grammaire était inutile ? ». Nous avons reçu de M. Charles Muller, professeur à l'Ecole normale cantonale de Neuchâtel, quelques réflexions à propos de cet article, réflexions que nous publions à la demande de M. Muller. Le dialogue est dès maintenant ouvert à ce sujet et nous accueillerons avec plaisir toutes vos remarques.

La rédaction.

Et si la grammaire était inutile ?

C'est sous ce titre que M. Pierre Henry a fait paraître (« Educateur » N° 10 du 19.3.71) des considérations trahissant pour le moins une méconnaissance surprenante des problèmes relatifs tant à la grammaire proprement dite qu'à son enseignement. Je m'autorise donc à rétablir ici une certaine vérité, à relever aussi l'ahurissante confusion dont est victime l'auteur de l'article en question.

Quels sont les maîtres qui n'ont pas eu, un jour ou l'autre, l'occasion de se poser la question de Freinet ? A juste titre, d'ailleurs, car à l'encontre du bon sens le plus élémentaire, les grammaires scolaires s'obstinent à perpétuer l'incohérence et l'ambiguïté, confondant d'abord langue et orthographe, exigeant ensuite de l'élève l'acquisition de notions incapables de lui fournir une image correcte de son système linguistique ou plus simplement de lui assurer une maîtrise normale de ce dernier.

Une telle situation tient évidemment à un certain nombre de faits négatifs que personne, parmi ceux qui ont à cœur de reposer fondamentalement le problème de l'enseignement de la grammaire, ne peut ignorer. Ces faits ont été dénon-

cés ; ils ont même inspiré des commentaires qui ont paru dans des ouvrages ou des revues d'orientation pédagogique, qu'elles soient suisses ou françaises. M. E. Roulet, qu'on cite et dont on a consulté « les derniers travaux », les a clairement résumés dans une thèse remarquable qui n'est même pas signalée.¹ En un mot, ces faits négatifs qui sont responsables de l'inefficacité de l'enseignement grammatical constituent l'essentiel de la grammaire Berthou, Gremaux, Voegelé.

Rappelons donc à l'intention de la « Commission (jurassienne) des moyens d'enseignement » de quoi il s'agit, ne serait-ce que pour rétablir une certaine vérité que je considère comme faussée tant par le bizarre arrangement des extraits choisis par M. Pierre Henry (et malgré l'appel à une « extrême réserve ») que par le ton général du texte. M. Roulet se réfère, dans la thèse signalée en note, à un article de S. R. Levin qui montre que « les méthodes traditionnelles sont entachées de nombreuses « mystifications » (fallacies) :

- la mystification sémantique : par exemple, la définition des parties du discours par le contenu de sens qu'on leur prête ;
- la mystification logique : les catégories grammaticales coïncideraient avec celles de la raison ;
- la mystification du latin : les grammaires des langues modernes ont été longtemps modelées sur la grammaire latine ;
- la mystification historique : l'introduction de considérations diachroniques étrangères au système actuel de la langue ;
- la mystification de l'écrit : la primauté du code écrit sur la langue parlée ;
- la mystification normative : le respect abusif d'une norme souvent discutable et le mépris de l'usage².

A ce titre, « l'ouvrage éprouvé » des auteurs cités plus haut et retenu par la Commission des moyens d'enseignement est manifestement l'expression complète de ce qu'il ne faut surtout pas faire (à moins, bien sûr, que le but recherché soit de ne rien changer, mais comment savoir ?). Au hasard, ces quelques exemples à titre d'illustration :

- atomisme et cloisonnement : la langue est présentée par petits chapitres. L'article est considéré en soi ; il n'est pas l'élément d'une classe à laquelle appartiennent aussi les adjectifs déterminatifs. Mieux : on distingue soigneusement l'adjectif démonstratif, ou numéral, ou encore indéfini (selon un critère extra-grammatical). Et entre le premier et les seconds on intercale l'adjectif qualificatif ! A propos de l'article encore, il vaut la peine de signaler l'extraordinaire formule (p. 55 du CM) : « article défini contracté ».
- tous les compléments, quels qu'ils soient, se définissent à partir des abominables questions traditionnelles (qui-quoi ; à qui-à quoi ; où, quand, comment, etc.), questions fixant des mécanismes qui dispensent l'élève (et le maître) de réfléchir. Il y a bien 10 ans que J. Wittwer a montré sans équivoque les dégâts que provoquent de tels procédés³.
- la formation du féminin des adjectifs (sous « Grammaire ») se fonde encore sur des critères purement orthographiques. On ajoute — e ou on double la consonne avant l'e final. Des enfants de huit ans remarquent cependant que dans le premier cas apparaît une consonne supplémentaire (fluet-fluette) et que dans le second cas,

il y a effacement d'une nasale (bon-bonne ; voisin-voisine).

Et le reste à l'avenant.

En définitive, on est en droit de s'interroger sur la nature des critères qui ont déterminé la Commission des moyens d'enseignement à recommander une telle somme d'aberrations et ceci d'autant plus que M. Pierre Henry venait de proposer une remarque particulièrement sécurisante : « Il eût été impensable, disait-il, d'introduire de nouveaux manuels sans examiner les tendances actuelles de l'enseignement du français, en particulier dans le domaine de la grammaire structurale ».

Est-ce vraiment là tout ce qu'il a été possible de tirer d'une confrontation entre les tendances actuelles de la linguistique et un état de fait reconnu comme insatisfaisant ? Je pense ne prendre aucun risque en affirmant qu'on trouve sur le marché des manuels de grammaire qui, sans être parfaits, sont autrement plus sérieux que ce produit des éditions Belin.

Quelques mots, pour terminer, sur ce qui me paraît être une confusion grave de la part de M. Pierre Henry.

L'auteur semble tout d'abord insister (avec raison d'ailleurs) sur la nécessité d'un renouvellement des moyens d'enseignement de la grammaire tout en mettant en évidence la difficulté de la démarche. Aussi, et parallèlement à un recensement des grammaires en usage dans les cantons romands, la commission déjà citée « consultait les travaux du professeur E. Roulet ». C'est alors que ladite commission constate que « ...la terminologie des linguistes est aussi sibylline que celle des mathématiciens qui ont élaboré le programme romand pour l'école enfantine et les premières années de l'école primaire ». Et M. Pierre Henry d'ironiser, en note, sur des termes que n'importe quel étudiant assimile immédiatement (qu'il s'agisse d'ailleurs de mathématique ou de grammaire). Je reconnais cependant que l'étudiant, lui, réfléchit. Il sait qu'une terminologie n'est qu'une sorte de vocabulaire auxiliaire, un instrument de travail que le chercheur se donne pour mieux expliciter ce qu'il décrit. Est-ce vraiment trop demander à une commission que de fournir un effort au moins égal à celui auquel consent l'étudiant ? Est-il excessif d'avoir à saisir, au-delà des mots, des réalités qu'il appartient au pédagogue de traduire en démarches capables de répondre à ses préoccupations du moment ?⁴

Comment peut-on mettre sur le même pied des grammaires scolaires et des travaux de spécialistes sinon pour égarer facilement les personnes peu averties. Car la remarque suivante est éloquent : « Certaines définitions sont si abstruses, dit M. Henry, que maint instituteur en vient à se demander s'il est souhaitable, ou même possible, d'appliquer les théories en vogue ».

Je ne sache pas que M. Roulet ait jamais eu la prétention de doter nos écoles d'une grammaire quelconque, structurale ou autre. M. Pierre Henry semble, à ce propos, confondre d'une part enseignement de la langue maternelle et enseignement des langues étrangères (deux domaines posant des problèmes de nature absolument différente au point de vue pédagogique), et, d'autre part, élaboration de modèles théoriques et solutions méthodologiques.

Finalement, que cherche M. Pierre Henry ? Le caractère ambigu de son texte, l'arrangement particulier de ses citations engendrent l'équivoque, ou tout au moins un malaise que d'autres s'efforcent, souvent en vain d'ailleurs, de dissiper. Je ne cache pas mon amertume face à une certaine

¹ E. Roulet, syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé. Etude tagmémique et transformationnelle, Bruxelles, AIMAV, 1969.

² Op. cit., p. 82-83.

³ J. Wittwer, Les fonctions grammaticales chez l'enfant, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959.

⁴ Une grammaire du type tagmémique, par exemple, permet une description de la langue fondée sur des activités à la portée d'élèves de 8-9 ans. Ces activités impliquent simplement l'appel à des facultés que n'importe quel individu possède puisqu'elles relèvent d'une logique de niveau élémentaire (classements, relations, permutations, etc.).

mentalité qui semble dénier systématiquement toute raison d'être aux efforts de ceux qui précisément cherchent à élever le niveau de la discussion. Le problème de l'enseignement de la grammaire, et d'une façon plus générale,

celui de l'enseignement de la langue maternelle est manifestement trop important pour qu'on accepte de le voir expédié à la manière de M. Pierre Henry.

Charles Muller.

fribourg

Toute communication doit être envoyée au bulletinier cantonal, M. François Raemy, instituteur, 1678 Prez-vers-Siviriez.

TRIBUNE LIBRE

Et le combat cessa... faute de combattants !

Titre sans aucun doute trop prétencieux pour l'article qui va suivre, et qui, je voudrais le préciser n'engage que ma personne.

Il y a quelques semaines, le corps enseignant était tenu en haleine par le duel que se livraient M. Armand Maillard, inspecteur scolaire de la ville de Fribourg, et Mme Vollery d'Estavayer-le-Lac. Il convient de remercier ici M. Maillard pour les plaidoiries très précises qu'il a faites vis-à-vis du corps enseignant. Dire que Mme Vollery avait entièrement tort serait de notre part un manque de franchise. Ce que nous lui reprochons, c'est le style par trop acerbe qu'elle a employé à l'égard de toute une corporation. A-t-elle seulement eu le courage de visiter plusieurs classes ? Je suis certain que d'aucuns seraient charmés de lui présenter leur classe.

Il ne m'appartient pas de répondre à Mme Vollery. Là n'est pas le but de mes propos. Ce que je voudrais relever, c'est le fait que *La Liberté* de Fribourg ait refusé de publier la réponse à la dernière lettre de Mme Vollery. C'est non seulement une impolitesse à l'égard de Mme Vollery qui attendait sans doute et méritait cette réponse, mais, à l'égard de M. Maillard et du corps enseignant primaire tout entier. J'ose penser que c'est un scandale. Relevons en passant l'excellente

mise en page des articles, articles encadrés de telle façon qu'ils ne pouvaient passer inaperçus.

Il y a quelques années, *La Liberté* avait eu l'excellente idée de publier les salaires du corps enseignant primaire, et ce dans le but bien évident de montrer à la face du peuple que ces gens étaient trop bien payés pour le travail effectué. Cette malhonnêteté avait coûté bon nombre d'abonnements, et je fis partie de ceux qui le renvoyèrent à leur auteur durant deux ans. Depuis, nous pensions que, avec l'arrivée d'un nouveau rédacteur, dont les qualités journalistiques n'étaient plus à démontrer, le corps enseignant allait à nouveau monter dans l'estime de ce journal chrétien (!). Il semble néanmoins que *La Liberté* veuille réitérer l'exploit antérieur et prendre les maîtres pour d'éternels « râleurs ». Ne veut-on, en fin de compte que montrer le côté négatif de notre profession ? Le but d'un journal est d'informer, mais avec un minimum d'objectivité. Nous remercions donc *La Liberté* pour son attitude. Je pense quant à moi que plusieurs collègues la comprendront. Je serais cependant navré de devoir renoncer à nouveau à ce journal, car pour le papier mâché, c'est la qualité que je préfère...

Je vous remercie d'ores et déjà de la réponse.

Fr. Raemy.

Partira... partira pas ?

Voilà certes une question que se posent plusieurs collègues en cette période de fin avril. Or, il semble que bon nombre de maîtres ne savent pas ou plus comment agir en pareille circonstance, et risquent, le cas échéant de se retrouver sans poste cet automne. Aussi, avons-nous jugé utile de demander à M. Simonet quelques renseignements à ce sujet, renseignements qu'il nous a communiqués de fort bonne grâce.

AVIS DE DÉMISSION

Maîtres primaires et secondaires

Article premier. — Les maîtres primaires et secondaires peuvent se démettre de leurs fonctions pour la fin de l'année scolaire, moyennant un avertissement préalable de six mois, adressé par écrit à la Direction de l'instruction publique et des cultes.

Les cas de mutation ou de promotion dans le cadre des écoles officielles du canton sont réservés.

REMARQUES

1. Pour l'année 1971, les avis de démission étaient à communiquer à la Direction de l'instruction publique pour le 31 mars.
2. Les maîtres qui désirent changer de postes (cas de mutation ou de promotion) ne présentent un avis de démis-

sion qu'au moment où ils ont connaissance de leur nomination dans le nouveau poste.

3. Il a été prévu un avertissement préalable de 6 mois concernant les avis de démission, ceci notamment pour des raisons pratiques : délai plus convenable pour l'application des modalités relatives à la nomination des maîtres, recherche d'un appartement par les enseignants, etc.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement 1800 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

valais

Tout article ou communiqué intéressant le bulletin corporatif valaisan doit être adressé à : Vincent Dussex, Petit Chasseur 66, 1950 Sion.

Caisse de retraite, comptes de l'exercice 1970

BILAN AU 1^{er} JANVIER 1969

1. Actif (placements)		2. Passif (provenance des fonds)	
100 Banque Cantonale	14 060 191.20	210 Caisse de retraite	25 669 499.05
101 Titres	13 031 000.—	211 Caisse des déposants	1 728 500.45
110 Administration des contributions	82 254.90	212 Fonds de secours	280 743.40
111 Etat du Valais	505 295.80		27 678 742.90
120 Matériel, mobilier	1.—		
	27 678 742.90		

CAISSE DE RETRAITE

DOIT

	1969		1968
3. Prestations			
300 Pensions retraités	1 621 072.40		1 292 374.10
301 Pensions invalides	592 263.70		592 876.25
305 Remboursements	175 353.30	2 388 689.40	245 062.10
4. Frais de gestion			
40 Appointements	33 975.90		33 333.30
41 Représentations séances	2 150.70		5 007.90
42 Frais de bureau : loyer et charges matériel entretien machines vérificateurs expert	14 979.25		3 949.90 4 215.55 44.— 266.80 12 500.—
43 Frais financiers	4 533.26		5 292.23
44 Expertises médicales	5 389.95		4 359.20
49 Divers	1 961.—	62 990.06	391.15
Augmentation de fortune		3 683 891.40	2 619 608.30
		6 135 570.86	4 824 658.53

AVOIR

60 Produits			
600 Cotisations	2 070 655.10		1 352 521.15
601 Contributions	2 321 707.65		1 529 340.30
605 Rachats	94 527.80		134 185.80
606 Virements des déposants	281 978.40	4 768 868.95	597 349.20
61 Intérêts		1 366 701.91	1 211 362.08
		6 135 570.86	4 824 758.53

CAISSE DES DÉPOSANTS

	1969		1968	
31 Prestations	DOIT	AVOIR	DOIT	AVOIR
311 Rentes viagères	2 340.—		2 591.40	
315 Remboursements	95 415.30		45 458.50	
382 Fonds de secours	49 847.85		11 479.20	
Virement à la C.R.	281 978.40		597 349.20	
60 Produits				
Cotisations		88 890.70		82 866.65
Contributions		101 589.30		94 664.70
Intérêts		15 130.90		14 012.60
Diminution de la fortune		223 970.65		465 334.35
	429 581.55	429 581.55	656 878.30	656 878.30

FONDS DE SECOURS

	1969		1968	
32 Prestations	DOIT	AVOIR	DOIT	AVOIR
Versements aux membres	8 500.—		8 100.—	
6 Produits				
de la Caisse des déposants		49 847.85		11 479.20
Intérêts		10 527.80		13 208.30
Augmentation de la fortune	51 875.65		16 587.50	
	60 375.65	60 375.65	24 687.50	24 687.50

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1969

1. Actif (placements)

100 Banque Cantonale	16 728 104.90
101 Titres	13 585 000.—
110 Administration des contributions	86 724.80
111 Etat du Valais	790 708.60
120 Matériel, mobilier	
	31 190 539.30

2. Passif (provenance des fonds)

210 Caisse de retraite	29 353 390.45
211 Caisse des déposants	1 504 529.80
212 Fonds de secours	332 619.05
	31 190 539.30

Sion, le 31 décembre 1969.

Le gérant : G. Bérard.

RAPPORT DE REVISION DE L'EXERCICE 1969

En exécution du mandat qui nous a été confié et conformément aux dispositions de l'article 65 des statuts, nous avons vérifié les comptes de Bilan et gestion pour l'année 1969 le lundi 23 mars 1970.

Les contrôles que nous avons entrepris ont porté sur les comptes de la Caisse de retraite.

Toutes les pièces de la comptabilité, le bilan, les livres et la cartothèque nous ont été remis par le caissier.

La somme du bilan qui s'élève à Fr. 31 190 539.30 comprend tous les éléments et tous les engagements de la société. La maison Aymon ne figure pas au bilan en tant qu'immeuble. De par les dispositions spéciales entre l'Etat et la Caisse, cet immeuble figure au bilan comme titre à 5 %. Pour plus de précision, voir page 5 du rapport de gestion 1968. Le solde comptable et le solde du relevé bancaire concordent. Les soldes de l'exercice 1968 sont correctement reportés. Toutes les écritures sont conformes aux pièces, dûment numérotées et visées.

Des contrôles arithmétiques ont été opérés et n'appellent aucune remarque.

Toutefois, et la chose n'est pas nouvelle, les réviseurs pensent qu'il serait possible d'établir un système comptable plus simple et ainsi plus rapidement contrôlable.

Ayant constaté la bonne tenue des comptes, vérifié leur exactitude nous proposons à l'assemblée de les accepter tels qu'il sont présentés et d'en donner décharge aux organes responsables.

Les réviseurs de comptes : P. Fauchère, A. Stucky.

STATISTIQUE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 1969

1. Membres assurés

	Instituteur	Institutrices
Effectif 1968 : 1234	557	677
Sorties	4	30
Transfert aux déposants	3	6
	7	36
Solde	550	641

Décès	1			
Invalides	2		2	
Pensionnés	9	12	8	10
Solde		538		631
Entrées	68		163	
Transfert des déposants	2	70	7	170
Effectif 1969 : 1409		608		801

2. Membres déposants

Effectif 1968 : 92		20		72
Entrées	3	3	6	6
		23		78
Sorties	2		15	
Transfert à l'assurance	2	4	7	22
Effectif 1969 : 75		19		56

78 instituteurs retraités	
75 institutrices retraitées	Fr. 1 417 152.50
34 instituteurs invalides	
31 institutrices invalides	Fr. 524 152.20
3 veufs d'institutrices	Fr. 12 000.—
87 veuves d'instituteurs	Fr. 279 682.—
39 enfants pensionnés	Fr. 61 164.50
62 orphelins	Fr. 92 198.20
3 rentes viagères	Fr. 2 340.—
	FFr. 2 388 689.40

divers

CIRCE – RECTIFICATION

A la suite d'une erreur d'interprétation, l'article paru dans l'« Educateur » N° 10 comportait une inexactitude. En effet, la synthèse des trois programmes d'« activités créatrices » a été réalisée pour les deux premières années seulement et non pas pour les trois comme publié.

Enfin, nous précisons que l'observateur de nos collègues secondaires assiste aux délibérations des séances de synthèse des délégués SPR seulement.

Service de placement SPR

Echanges avec l'Allemagne. Vacances d'été. Encore quelques adresses pour jeunes gens et jeunes filles.

Cours d'allemand à Darmstadt, du 30 juillet au 25 août. Places limitées. Accueil dans les familles.

Service de placement SPR, André Pulfer, 1802 Corseaux.

Société suisse des maîtres de gymnastique

Publication des cours d'été

A. — COURS POUR LE CORPS ENSEIGNANT

N° 14. **Education du maintien,** du 12 au 17 juillet 1971, région bernoise.

Ce cours est destiné à présenter les nombreuses possibilités d'influencer la tenue des enfants dans le cadre scolaire.

N° 15. **Cours de gymnastique spéciale,** du 30 août au 4 septembre 1971, Bâle.

N° 15b. **Cours de gymnastique spéciale,** du 27 septembre au 2 octobre, Bâle.

Ces deux cours identiques sont destinés à donner aux participants des bases théoriques et pratiques pour l'enseignement spécial à des enfants dont la tenue est déficiente.

N° 16. **Cours pour l'enseignement de la gymnastique au 1^{er} degré,** du 12 au 17 juillet, Yverdon.

Education physique générale, gymnastique en plein air, natation ; exemples de programmes, de leçons ; utilisation du matériel.

N° 18. **Athlétisme et jeu (volley/football),** du 12 au 17 juillet 1971, Bienne.

Didactique et perfectionnement personnel.

N° 20. **Cours de natation pour débutant(e)s,** du 12 au 17 juillet 1971, Olten.

Ce cours est destiné aux maîtres et maîtresses désirant apprendre à nager ou désirant compléter des connaissances élémentaires.

N° 22. **Cours de natation et de jeu (basket/volley),** du 12 au 17 juillet 1971, Genève.

Didactique et perfectionnement personnel.

Cours préparatoire au brevet d'instructeur de natation. Dans la mesure où les inscriptions seront en nombre suffisant, il sera ajouté au cours N° 22 une classe préparant ce brevet. Prière de préciser sur l'inscription : prép. II.

Remarques :

1. Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues.

2. Si le nombre de places disponibles est suffisant, les candidats au diplôme fédéral d'éducation physique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent être admis aux cours, pour autant qu'ils participent à l'enseignement de l'éducation physique dans le cadre scolaire.
3. Une répartition judicieuse des efforts physiques sur l'ensemble du cours permet la participation des maîtres même peu entraînés.
4. Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct, du domicile au lieu du cours, seront alloués.
5. Les maîtres inscrits recevront une réponse environ 3 semaines avant le début du cours.

Inscriptions :

Au moyen d'une formule d'inscription auprès de M. Raymond Bron, président de la commission technique, Vallombreuse 101, 1008 Prilly.

Délai : 1^{er} juin 1971.

Attention : prière d'utiliser les nouvelles formules d'inscription (format A6) à demander au président de l'Association cantonale ou à l'adresse citée plus haut.

B. — COURS CENTRAUX

N° 2. **Le sport scolaire facultatif,** Genève, du 16 au 17 juin 1971. Délai : 5 mai 1971.

Combiné avec la Journée suisse de sport scolaire, ce cours réunira les responsables techniques cantonaux afin de confronter diverses réalisations, de discuter de problèmes tels que sélections cantonales, conception de la journée suisse, etc.

N° 4. **Gymnastique au 1^{er} degré,** Bâle, du 5 au 8 juillet 1971. Délai : 20 mai 1971.

Ce cours s'inscrit dans la suite destinée à jeter les bases d'un futur nouveau manuel.

N° 5. **Gymnastique féminine,** Peseux, du 7 au 10 juillet 1971. Délai : 20 mai 1971.

Trois activités sont prévues : volleyball, athlétisme et danses folkloriques ; perfectionnement personnel et didactique.

N° 6. **Athlétisme et handball,** Kerenzerberg, du 19 au 21 juillet 1971 (entrée au cours le 18 au soir). Délai : 20 mai 1971.

N° 7. **Gymnastique aux engins et football,** Kerenzerberg, du 22 au 24 juillet 1971 (entrée au cours le 21 au soir). Délai : 20 mai 1971.

Perfectionnement personnel et didactique ; les maîtres auront la possibilité de suivre l'un ou l'autre de ces deux cours **ou les deux en suivant !**

N° 8. **Patinage et hockey sur glace,** Lyss, du 4 au 7 octobre 1971. Délai : 1^{er} septembre 1971.

Deux groupes séparés entraînent parallèlement les deux activités.

Remarque :

Ces cours sont réservés aux responsables des sociétés de gymnastique d'instituteurs, aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG.

Inscriptions :

Les personnes qui désirent prendre part à l'un de ces cours s'adressent au Département cantonal de l'instruction publique jusqu'aux délais indiqués plus haut.

Les inscriptions nous seront transmises par cette instance.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS CANTONALES

- GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique
Rue des Charmilles, 1200 Genève
- FR Jean-Claude Chofflon
Rue Reichlen, 1700 Fribourg
- NE Albert Müller
Rue Gabriel-Lory 8, 2003 Neuchâtel
- VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique
Chili, 1870 Monthey
- TI Marco Bagutti, maître de gymnastique
Via San Gottardo, 6900 Massagno
- VD Jacques Lienhard, maître de gymnastique
1067 Vers-chez-les-Blanc

Guilde de documentation SPR

CATALOGUE 1971

1. La Guilde de documentation est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10 % sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

HISTOIRE

4. Donndur, enfant des cavernes (degré inférieur 1^{re} année), 1 fr. 50.
19. Images du passé. Textes pour l'initiation à l'histoire, Denise Jeanguenin, 1 fr. 50.
21. Des cavernes aux cathédrales, brochure avec 16 fiches de dessins (degré moyen), J. Ziegenhagen, 2 fr. 50.
27. Au temps des cavernes, brochures avec 16 fiches de dessins (degré moyen), 2 fr. 50.
35. La vie au Moyen Age (degré moyen), H. Hagin, 1 fr. 50.
36. Au temps des lacustres, brochure illustrée, G. Falconnier, 1 fr. 50.
42. De la pirogue au paquebot (histoire de la navigation, degré moyen), G. Falconnier, 1 fr. 50.
54. Les Helvètes, brochure avec 10 fiches de dessins (degré moyen), G. Falconnier, 2 fr.
108. L'Eglise, des premiers pas au Moyen Age, 40 fiches (degré moyen), Beney-Cornaz-Savary, 2 fr. 50.
82. Service étranger, 24 fiches (degré supérieur), Beney-Cornaz-Duperrey-Savary, 2 fr.
148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches résumant par le dessin les principaux événements de notre histoire, G. Falconnier, 2 fr.
144. Quinze mots croisés d'histoire suisse et cinq d'histoire générale, S. Jeanprêtre, 1 fr. 50.
169. Les Droits de l'Homme, E. Buxcel, 25 fiches, 2 fr.
170. XIX^e siècle, Révolution industrielle, E. Buxcel, 30 fiches, 2 fr. 50.

GÉOGRAPHIE

81. Lectures géographiques, 24 fiches-questions en rapport avec les textes du manuel-atlas. La Suisse, de H. Rebeaud, 1 fr. 50.
41. L'Afrique, O. Hess, traduction de M. Monnard, 1 fr.
70. Géographie universelle. Réponses aux questionnaires du manuel H. Rebeaud, 3 fr. 50.
43. Pyramides - déserts et oasis, 1 fr.
79. Moyens de transports terrestres, J.-L. Cornaz, 1 fr. 50.
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles, R. Bouquet, 1 fr. 50.
116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles, S. Jeanprêtre, 1 fr. 50.
137. La clé des champs (plan, lecture de la carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), B. Beauvert, 4 fr. 20.
145. Mots croisés : capitales européennes et géographie mondiale, R. Bouquet, 2 fr.

FICHES DE L'UIG

72. Maisons suisses, 2 fr.
109. Suisse, généralités (11), 1 fr.
110. Jura (17), 2 fr.
111. Plateau (22), 2 fr.
112. Alpes (21), 2 fr.
114. Navigation, 2 fr.
146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses (21), 2 fr.
156. Suisse : croquis panoramiques (16), 2 fr.
157. Péninsule ibérique (25), 2 fr. 50.
167. La France (22), 2 fr.

CALCUL MENTAL RAPIDE DE J.-J. DESSOULAVY

190. N° 1, Carnet de calcul mental rapide, 3 fr.
191. N° 2, idem, 3 fr.
192. N° 3, idem, 3 fr.
193. N° 4, idem, 3 fr. 60.
194. N° 5, idem, 3 fr. 30.
195. Idem, notice d'emploi, 1 fr.

CALCUL

Pour l'école enfantine et le degré inférieur :

143. 80 fiches pour enseigner la première dizaine, 3 fr.
89. Cahier de calcul, les deux premières dizaines de L. Paul, 2 fr.
154. 56 fiches de calculs, 2^e année, 3 fr.
159. Fiches de problèmes, 2^e année, 1 fr. 50.
52. La technique du calcul en 2^e année, par M. Aubert, inspecteur, 1 fr.
99. Léo Biollaz : Calculs, 1^{re} année, 29 fiches, 1 fr. 50 ; Problèmes, 1^{re} année, 30 fiches, 1 fr. 50 ; Calculs, 2^e année, 33 fiches, 1 fr. 50.
203. F. Balahan et A. Chabloz, le calcul mental réfléchi, 1^{re} année, 2 fr. (par 10 ex. 1 fr. 80).
204. F. Balahan et A. Chabloz, le calcul mental réfléchi, 2^e année, 2 fr. (par 10 ex. 1 fr. 80).
205. F. Balahan et A. Chabloz, le calcul mental réfléchi, 3^e année, 2 fr. (par 10 ex. 1 fr. 80).
- 206E (Espace) L. Mantilleri, Pratique joyeuse de la mathématique nouvelle, 4 fr. 96 fiches pour écoles enfantines, dès 5 ans.
- 206M (Mathématiques), idem, 4 fr.

Degré moyen

- 117. Problèmes graphiques, 56 fiches, G. Falconnier, 2 fr.
- 118. Pas à pas, problèmes, 30 fiches graduées, G. Falconnier, 1 fr. 50.
- 142. 8 feuilles de problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, V. Lyon, 1 fr.
- 91. Les 4 opérations : 139 fiches graduées par Léo Biollaz, 6 fr.
- 94. Réponses aux fiches de Léo Biollaz, 2 fr.
- 153. Attention réfléchir, 32 fiches de calcul, par G. Falconnier, 2 fr. 50.

Degré supérieur

- 31. Choix de problèmes pour grands élèves, tiré de Roorda, 1 fr. 50.
- 58. Procédés de calculs et problèmes amusants, M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 88. Cahier de calcul mental de Perret et Oberli, 1 fr.
- 101. 127 fiches pour l'étude des fractions ordinaires, Béguin, 5 fr.
- 181. Vitraux des surfaces, Denis Guenot-Maurice Nicoulin, 4 fr. 80 (fiches seules 2 fr. 80).

FRANÇAIS*Ecole enfantine et degré inférieur :*

- 160. Petites histoires illustrées, 12 fiches, format 40 × 17 cm. (dessins de J. Perrenoud), 3 fr. 50.
- 55. Pour mieux connaître les animaux — avec 10 dessins de Keller, texte de V. Sutter, 4 fr.
- 138. Jeux de lecture (1^{re} partie de Mon premier livre), écriture vaudoise, 3 fr.
- 139. Jeux de lecture (2^e partie de Mon premier livre), caractères d'imprimerie, 7 fr.
- 140. 38 feuillets : grammaire 2^e à 4^e année UJG-dames, 2 fr.
- 68. Dictées pour les petits, 1 fr. 50.
- 182. L'accord de l'adjectif qualificatif, 2^e à 4^e année, A. Maeder, 4 fr. 20.
- 183. Le boulanger, centre d'intérêt, 2^e, 3^e année, 3 fr.
- 184. Brins d'Herbe, 76 poèmes pour les petits, M.-L. Maggi, 5 fr.

Degrés moyen et supérieur

- 60. Exercices de grammaire, G. Gallay, 2 fr. 50.
- 78. Petit fichier du participe passé avec avoir, M. Nicoulin, 3 fr.
- 102. 184 fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur, 5 fr.
- 104. 24 feuillets d'exercices orthographiques, 3^e à 7^e année, 1 fr. 50.
- 150. Vocabulaire : Animaux, 43 fiches-questions, commission d'enseignants genevois, 2 fr.
- 151. Vocabulaire : Animaux et 43 fiches-réponses, commission d'enseignants genevois, 2 fr.
- 92. Livret de vocabulaire, M. Nicoulin. Répartition des mots du Pirenne en 52 centres d'étude, 2 fr.
- 74. 32 fiches de lecture (degré moyen), livre vaudois, Falconnier-Meylan-Reymond, 1 fr. 50.
- 161. 200 dictées, 11-12 ans, Reichenbach et Nicoulin, 3 fr. 50.
- 162. 200 dictées de 12 à 13 ans, D. Reichenbach - M. Nicoulin, 3 fr. 50.
- 168. Joie de lire, M. Nicoulin, 6 fr. 50.
- 171. Histoires sous la main, G. Falconnier, fiches de lecture degré moyen, 1 fr. 50.

Degré supérieur

- 48. Mémento grammatical et carnet d'orthographe, Commission des maîtres supérieurs vaudois, 2 fr. 50.

- 50. Analyse de textes, 1 fr. 50.
- 75. 200 dictées, 8^e et 9^e année, M. Nicoulin, 3 fr. 50.
- 85. 30 dictées préparées, A. Chabloz, 2 fr.
- 87. Livret d'orthographe et de grammaire, 12 à 15 ans, de M. Nicoulin, 3 fr.
- 103. 18 fiches de conjugaison, 1 fr.
- 77. 10 études de textes, degré supérieur, J.-P. Rochat.
- 163. Même, quelque, tout, M. Nicoulin, 3 fr.
- 165. Exercices de vocabulaire, degré supérieur, de D. Massarenti, 6 fr. 50.
- 175. Un peu de stylistique, 25 fiches, André Chabloz, 2 fr. 50.

POUR LES FÊTES

- 172. L'heure adorable, 10 Noëls 2-3 voix, H. Devain, 6 fr. 50.
- 10. Les trois coups. Comédies de Jacques Bron, 2 fr. 50.
- 38. Choix de textes pour la fête des mères, M. Nicoulin, 2 fr. 50.
- 62. Pour Noël, 12 saynètes, G. Annen, 2 fr.
- 84. 3 p'tits tours, saynètes pour enfants de 5 à 11 ans, J. Bron, 3 fr.
- 158. Sous le toit du poète, 300 poèmes choisis par H. Devain et M. Nicoulin, 18 fr.
- 93. Décorations de Noël, M. Nicoulin, 3 fr.
- 95. Textes à dire et à jouer, M. Nicoulin, 2 fr. 50.
- 96. Chants de Noël, Landry et Nicoulin, 3 fr. 50.
- 97. Mystères de Noël, M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 98. Décorations pour la fête des mères, M. Nicoulin, 1 fr. 50.
- 80. Poésies de Noël, choisies par M. Nicoulin, 5 fr.
- 174. A la Belle Etoile, saynètes et contes pour Noël, A. Chevalley, 1 fr. 50.
- 210. Noël, 9 chansons, Equipe Croix de Camargue/Alain Burnand, 3 fr. 50.
- 211. Idem, enregistrement en bande (9,5 cm/s.), 15 fr.
- 212. Idem, cassette, 15 fr. (Ces deux enregistrements comportent en plus l'accompagnement seul.)

POUR PRÉPARER DES EXAMENS

- 49. Arithmétique, admission à l'Ecole normale de Lausanne, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 76a. Epreuves d'admission à l'Ecole normale, 1954-1960, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 76b. Epreuves d'admission à l'EN de Lausanne 1965-1969, A. Maeder, 3 fr.
- 86. Admissions en classes supérieures, épreuves d'examen, A. Maeder, 4 fr.

DIVERS

- 149. A. La Bible enseignée, I, brochure et 23 fiches, A. Girardet, 3 fr.
- B. La Bible enseignée, II, brochure et 30 fiches, A. Girardet, 5 fr.
- C. La Bible enseignée, III, brochure, A. Girardet, 5 fr.
- 152. Allemand, 36 fiches, thèmes et versions, 2 fr.
- 83. Le cheval, centre d'intérêt, M. Nicoulin, 2 fr.
- 25. Le cordonnier, centre d'intérêt, M. Barbey, 1 fr. 50.
- 90. La pluie, centre d'intérêt, J.-L. Cornaz, 2 fr.
- 73. Mémento d'instruction civique, A. Chabloz, 1 fr. 50.
- 59. Pour classer la documentation, brochure, Genton-Guidoux, 2 fr.
- 100. Histoire de la pédagogie de V. Giddey, 5 fr.
- 164. Mains d'enfants, mains créatrices, Tritten, traduit par C.-S. Hausammann, broché 14 fr., relié 17 fr. 50.
- 185. Education par la forme et par la couleur, Tritten, traduit par C.-S. Hausammann, 80 fr., relié, 400 p., 21 × 30 cm.

186. Chante Musette, 23 chansons pour enfants (petits). Texte Louise Bron. Musique Jacqueline Gauthey, 3 fr. 50.
166. Mathématique actuelle de L. Addor, T. Bernet, M. Fluckiger et J.-P. Isler, 3 fr. 50.
200. La Chartreuse de la Valsainte, par J.-P. Duperrex ; 1 brochure explicative, 19 fiches d'observation, 18 clichés noir-blanc, 3 dioramas, 16 fr. ; bande magnétique 9,5 cm/sec., 9 fr. ; prix pour dioramas supplémentaires, 10 ct. l'ex.
66. 10 000 fois sans microscope, G. Falconnier, 1 fr.
180. La montagne, centre d'intérêt, 9-11 ans, R. Barma-verain, 3 fr.

Renseignements et commandes : Louis Morier-Genoud,
1843 Veytaux-Montreux, tél. (021) 61 26 31.

Où peut-on obtenir des brochures OSL ?

VALAIS

- Conthey : Germanier Guy
1961 Erde-Conthey
- Hérens : Pitteloup Louis
1961 Hérérence
- Martigny : Moulin Fernand
Rue du Simplon 16
1920 Martigny
- Monthey : Ribaud Joseph
1870 Monthey
- Sierre-Sion : Collard Antoine
Sainte-Marguerite 12
1950 Sion

ERRATA POUR NEUCHÂTEL

- La Chaux-de-Fonds : Secrétariat des écoles primaires
2300 La Chaux-de-Fonds
- Le Locle-Ville : Preschli Jean
Secrétaire de la direction des écoles
2400 Le Locle

MJSR

DIRECTEURS OU MONITEURS DE COLONIES DE VACANCES

Pour encadrer les quelque 700 enfants qui partiront cet été dans ses colonies de vacances, tant à la mer qu'à la montagne, le Mouvement de la jeunesse suisse romande doit s'assurer le concours d'une douzaine de directeurs (directrices et d'une centaine de moniteurs (monitrices).

Toutes les personnes qui se sentent capables d'assumer cette responsabilité et qui désirent consacrer un mois de leurs vacances dans une action enrichissante d'aide à l'enfance, peuvent s'inscrire ou se renseigner auprès du secrétariat du MJSR, 5, rue du Temple à Genève (tél. 31 20 90).

Concours international de films

Organisé par l'ICOGRADA (International council of graphic design associations) et la chaîne de télévision anglaise BBC, il s'adresse aux jeunes de 11 à 16 ans.

Ce concours est ouvert à tous les jeunes, qui individuellement ou en groupe restreint (maximum 5 personnes), réa-

liseront un film d'animation (image par image), en format super 8 ou 16 mm., couleurs, avec ou sans bande sonore originale. La durée du film sera comprise entre deux et dix minutes.

Le thème donné est :

Comment seront les choses dans l'avenir

Ce thème peut être librement interprété en traitant beaucoup d'aspects de l'avenir, c'est-à-dire conditions sociales, culturelles, scientifiques, humaines et de l'environnement, etc. Les prix sur le plan international seront :

- Premier prix : 300.— (livres sterling)
Deuxième prix : 100.— (livres sterling)
Troisième prix : 50.— (livres sterling)
Quatrième et cinquième prix : 25.— (livres sterling)

D'autre part les films retenus seront diffusés sur le plan international par différentes chaînes de télévision.

Les meilleures réalisations de Suisse romande obtiendront des prix en marge du concours international.

Les demandes de participation doivent être adressées à :

BBC TELEVISION / ICOGRADA
Film Contest for Young People
3-7 Kean Street
Aldwych
LONDON W.C.2.
England

Les films suisses seront envoyés au plus tard pour le
15 octobre 1971 à la :

Cinémathèque suisse
12, place de la Cathédrale
1000 LAUSANNE

Des informations complémentaires peuvent être obtenues
au :

Centre d'initiation au cinéma
Martèrey 21
Tél. 22 12 82
1000 LAUSANNE

Centre Européen de la Culture

29^e séminaire de la Campagne d'éducation civique européenne

LES RÉALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES EUROPÉENNES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Compte rendu du 29^e séminaire organisé par la Campagne d'éducation civique européenne (Genève) sous les auspices du Ministère de l'éducation nationale (Paris), du Centre international d'études pédagogiques (Sèvres), des Communautés européennes (Bruxelles), du Conseil de l'Europe (Strasbourg) et de la Fondation européenne de la culture (Amsterdam).

Après avoir écouté diverses conférences, les participants ont adopté les conclusions suivantes :

FORMATION DES JEUNES

Les jeunes vivent dans des réalités que leurs parents n'ont pas connues. Si nous voulons en faire des citoyens responsables du monde de demain, il est nécessaire que l'éducation civique fasse une part plus grande à ces réalités et aux nouvelles données historiques, géographiques, politiques, sociales et économiques de leurs pays, de l'Europe, et d'un monde en rapide évolution. De nombreuses disciplines doivent dispenser cette formation et, plus particulièrement, la socio-économie, la géographie et l'histoire.

MOYENS DIDACTIQUES

Les participants groupés en trois équipes de travail ont étudié les moyens de documentation mis à la disposition des enseignants. Ils ont plus spécialement examiné les publications du bureau d'information des Communautés européennes « Dossiers pédagogiques » et de la Campagne d'éducation civique européenne « Civisme européen ». Des exemplaires de ces revues leur avaient été remis pour étude au début du stage.

Ces publications ont été examinées sous deux éclairages différents :

1. l'utilisation possible dans l'enseignement secondaire des documents présentés ;
 2. les possibilités d'une documentation nouvelle, différente ou complémentaire.
1. Les deux publications leur sont apparues fort diverses mais très riches :
 - « Civisme européen » présente des articles, dont certains peuvent être directement utilisés par les élèves, et qui sont parfois accompagnés de photos et de conseils pédagogiques d'utilisation.
 - « Les Dossiers pédagogiques » sont plus évidemment destinés aux professeurs : ils présentent une documentation moins élaborée mais susceptible de préciser, d'enrichir, de renouveler le contenu des cours. Ils ne contiennent donc pas de schémas d'utilisation possible, celle-ci étant laissée à l'appréciation de l'utilisateur.
 2. Les professeurs ne souhaitent pas spécialement la création d'une revue nouvelle. Ils préféreraient
 - d'une part, quant aux méthodes, l'utilisation plus massive et plus systématique des moyens audio-visuels : mais cette utilisation devra être étudiée de façon pragmatique par les enseignants et des spécialistes ;
 - d'autre part, quant à la documentation, la mise à leur disposition de catalogues analytiques, de sélections de textes économiques ou sociologiques, de tableaux récapitulatifs, par exemple, les événements ou les décisions prises concernant la création de l'Europe.

Enfin, ils expriment le vœu que soient faites des analyses comparatives des réalités socio-économiques existant dans leurs différents pays (étude de la famille, des problèmes agricoles, des institutions nationales, comme l'enseignement ou la justice, des conditions de vie...).

En résumé, ils souhaitent que soit mis au point un appareil documentaire analytique et comparatif, qui soit à la fois maniable et précis.

Quant à la diffusion de la documentation existante ou à créer, des canaux internationaux efficaces devraient être mis en place sous l'égide du Centre européen de la culture.

D'une façon générale il semble utile aux participants que soient plus largement connus dans leurs pays respectifs, les buts de la Campagne d'éducation civique européenne et les résultats de ses journées d'études.

FORMATION DES MAÎTRES

Les participants ont par ailleurs déploré les lacunes en matière socio-économique dans la formation de la majorité des enseignants.

Ils souhaitent, d'une part, que les universités, les instituts pédagogiques et les écoles normales tiennent compte de ces matières dans la formation de tous les futurs enseignants, et, d'autre part, que le recyclage des enseignants actuellement en fonction soit généralisé et facilité par des décharges de service.

APPEL AUX AUTORITÉS

Les participants invitent les gouvernements et les autorités compétentes en matière d'enseignement, à encourager encore davantage les efforts d'information et de documentation, entrepris par la Campagne d'éducation civique européenne, l'Association européenne des enseignants, la Journée européenne des écoles, et d'autres organisations ayant pour objectif d'éducation du futur citoyen européen, en facilitant la participation des enseignants aux séminaires organisés, en insérant dans leur propre programme de recyclage la préparation à la formation civique européenne et en aidant à diffuser une documentation appropriée.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

SELBSTKLEBEFOLIEN

P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43

RIVIERA VAUDOISE

Pour la direction d'un home de 18 à 20 enfants mixtes en âge de scolarité.

un couple directeur

est cherché pour septembre 1971. L'un des titulaires doit être porteur d'un diplôme d'éducateur ou d'un titre jugé équivalent.

Avantages sociaux. Traitement en fonction des responsabilités, de l'âge et des expériences, plus caisse de retraite, logement et pension.

Ecrire sous chiffre P 62-12 V
Publicitas, 1800 Vevey.

La Ville de Bienne cherche un

TUTEUR OFFICIEL OU UNE TUTRICE OFFICIELLE

apte à s'occuper principalement d'enfants et d'adolescents de langue française et allemande. La fréquentation d'une école sociale est désirée (event. diplôme d'enseignant). Une bonne connaissance des langues française et allemande est indispensable. Entrée en service au plus vite. Nous offrons un traitement correspondant aux responsabilités ainsi qu'un agréable climat de travail. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du préposé à l'Office des tutelles de Bienne (tél. (032) 7 24 75).

Les offres avec documents usuels sont à adresser à la Direction des œuvres sociales, 49, Place Centrale, 2500 Bienne.

Chacun peut réussir aux CFF

De l'extérieur, il est difficile de se faire une idée de la diversité des emplois offerts par la plus grande entreprise de transport du pays. Plus de 40 000 postes sont occupés par des hommes et des femmes conscients de leurs responsabilités. Les carrières spécifiques du chemin de fer sont très nombreuses et les possibilités d'avancement intéressantes.

Une nouvelle brochure richement illustrée, intitulée « Vers la réussite professionnelle grâce aux CFF », présente avec clarté et d'une manière vivante, dans toute leur diversité, les possibilités d'emploi aux CFF et donne un aperçu du fonctionnement de l'entreprise.

Le lecteur sera renseigné sur la formation scolaire et professionnelle requise pour les métiers de cheminot et il verra quels sont les débouchés des différentes carrières.

Cette documentation peut être remise aux jeunes gens qui doivent choisir un métier ainsi qu'à leurs parents. Chaque brochure contient des bons qui permettent aux intéressés, sans engagement, de commander d'autres brochures consacrées aux diverses catégories de professions du chemin de fer et de s'inscrire à une visite de gare. Nous vous enverrons volontiers quelques exemplaires de la brochure « Vers la réussite professionnelle grâce aux CFF » — ou même tous ceux dont vous aurez besoin pour vos élèves.



Je désire connaître votre nouvelle brochure « Vers la réussite professionnelle grâce aux CFF » et la remettre aux élèves qui s'y intéressent.

Bon

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

(N° postal) _____ Localité _____

Enseignant de l'école _____ (Classe) _____

Nombre de brochures nécessaires _____

français ☐ allemand ☐

italien ☐

A retourner aux Chemins de fer fédéraux suisses, Division de l'exploitation de la Direction générale, Hochschulstrasse 6, 3000 Berne.

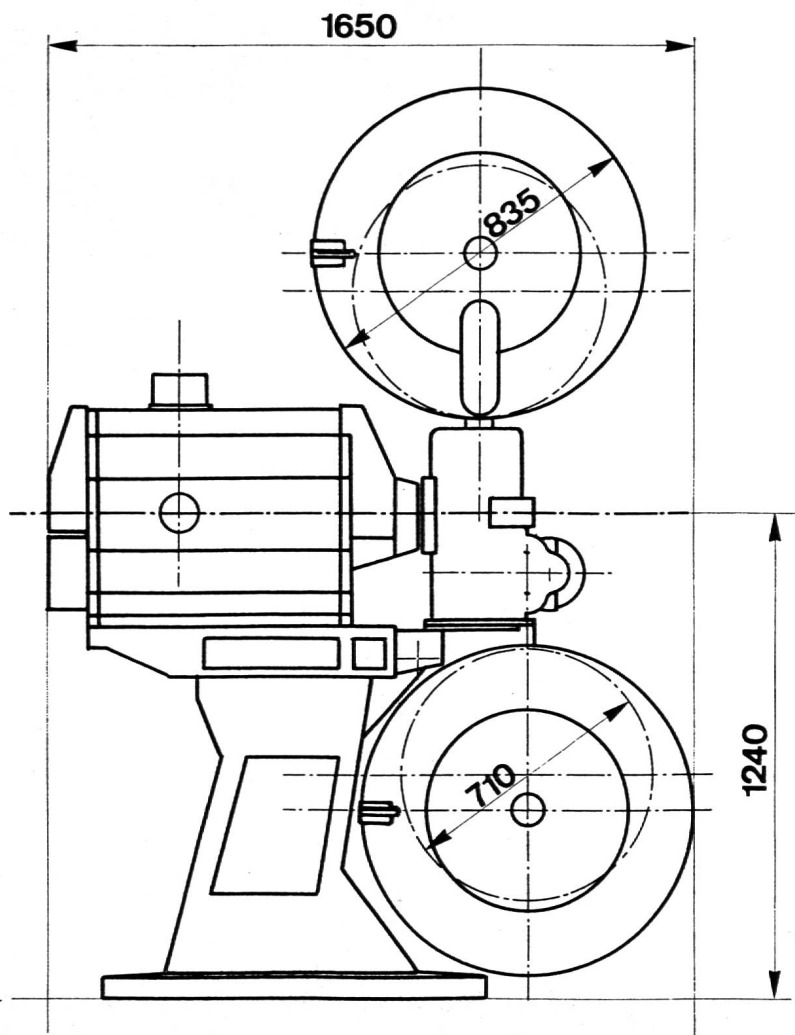
CFF



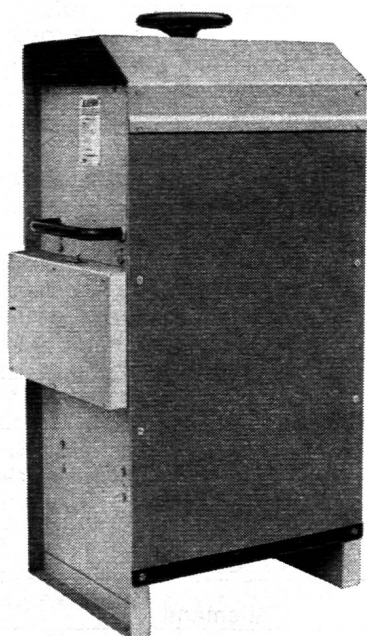
**projecteurs
cinématographiques**

amplificateurs

table de montage



**redresseurs
stabilisateurs de tension**



représenté en Suisse par

ch. des Fleurettes 47
1001 Lausanne tél. (021) 26 19 83

ciné construction s.a.

**études et réalisation
de cinémas et de
salles de spectacles**

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

J. A.
1820 Montreux 1